



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
59 rue Gabrielle, Bruxelles 18
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
38 avenue Em. Bossaert, Bruxelles 8 - TEL. 25 04 76
C.C.P. 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " Bruxelles 8

Abonnement de sympathie:
20 F les quatre numéros



LE ROI ET LA REINE

en visite au
1^{er} Chasseurs Ardennais

▲
Le Roi est salué par le lieutenant-colonel Stenuit, commandant du 1 Ch. A. Derrière le Souverain, le général-major Blondiau, chef de la Maison militaire du Roi; le lieutenant général Franck, commandant en chef des Forces belges en Allemagne et, caché en partie, le colonel BEM Demarche, commandant la 7^e Brigade.



▲
La Reine arrive au mess des officiers du 1 Ch. A. et est accueillie par le Chef de Corps.

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 3908.97
Service Social de la Frat. Ch. A.

Président :
Raymond REUTER
35, avenue Tesch, Arlon
Tél. 063 / 213.70

Secrétaire :
Robert DEBIERE
64, rue des Héters, Arlon

Trésorier :
Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET

C.C.P. 2409.28

Président :
Jean DIDIER, Juge de paix
Bastogne
Tél. 062 / 214.34

Secrétaire :
J. MAUS de ROLLEY
Longchamps (Bastogne)

Trésorier :
Victor LEFEBVRE
168, rue de Neufchâteau, Bastogne
Tél. 062 / 213.64

BERTRIX

C.C.P. 3805.47

Président :
Edouard KLEIS
22, Grand-Place, Bertrix
Tél. 061 / 413.89

Secrétaire-Trésorier :
Emile COISON
31, Grand-Place, Bertrix

BRABANT

C.C.P. 3522.42

Président :
Jean GOFFART
5, avenue des Chrysanthèmes, Brux. 2
Tél. 78.45.74

Secrétaire :
Albert GUSTIN
80b, avenue de la Brabançonne
Bruxelles 4
Tél. 35.84.05

Trésorier :
Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.96

EREZEE

Président :
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, Erezée
Tél. 086 / 470.23

Secrétaire :
Joseph BAUDOIN
53, route de Bourdon,
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 316.19
C.C.P. 3923.23

ETALLE

C.C.P. 8239.62

Président :
Gaston EPPE, professeur
Vance

Secrétaire :
Léon FOSTAL
Fratin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. 063 / 451.87

Trésorier :
R. CLAUSSE
Chantemelle

FLORENVILLE

Président :
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Florenville
Tél. 061 / 310.44
C.C.P. 602.58

Secrétaire :
Joseph JACQUES
18, route d'Orval
Florenville

Trésorier :
Marcel JACQUES
Florenville

Liste d'adresses des membres
du conseil d'administration
et des dirigeants des sections régionales

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL :
et Rédaction du bulletin :
ADMINISTRATEURS :
Administrateur du bulletin :
Albert HUBERT
59, rue Gabrielle, Bruxelles 18
Tél. : Prive : 45.61.32
Bureau : 13.41.10

VICE-PRESIDENTS
NATIONAUX :
Jean DIDIER, Juge de paix
47, rue de Marche, Bastogne
Tél. 062 / 214.34
Robert LEFAGE
Vance (Etalle)
René PIEDCEUF
53, rue des Rhioux
Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04 / 33.54.89
Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.06

SECRETARE NATIONAL :
Victor ROBERT
26, Dève des Etangs,
Linkebeek-Bruxelles
Tél. 58.26.08

TRESORIER NATIONAL :
Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon
Tél. - Privé : 063 / 243.13
Bureau : 063 / 229.01
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

N.B. — Quand les numéros de C.C.P. sont indiqués sous le nom de la section, ils sont ouverts au nom de celle-ci. Quand ils figurent après le nom du trésorier ou d'un autre membre du comité, c'est le compte personnel de celui-ci.
— Nous prions chacun de se référer au nouveau code postal. Nous n'avons pas eu le temps matériel d'y adapter toutes nos adresses.

SOMMAIRE

Pages

3 - 4 Communications du Président.

5 - 6 Fraternelle du 10e de Ligne 1914-1918.

7 - 8 - 9 - 20 La vie de la Fraternelle Ch. A.

10 - 11 - 12 - 13 La vie au 3 Ch. A.

14 - 15 - 16 - 17 - 18 La vie au 1 Ch. A.

19 La mort du colonel BEM Beaufils.

Au 20 A.

21 Coups de boutoir.

22 - 23 - 24 - 25 Les droits moraux et matériels des combattants.

26 - 27 Divers.

SECTIONS REGIONALES

HOUFFALIZE - LA ROCHE

C.C.P. 7621.37

Président :
Joseph ANDRE
Brisy (Cherain)
Tél. 080 / 173.73

Secrétaire - Trésorier :
Joseph RICAILE
28, rue Ville Boisse
Tél. 062 / 280.54

HUY

C.C.P. 7180.09

Président :
Emile ANSELME
109, rue Saincte-Yvette, Huy
Tél. 085 / 125.43

Secrétaire :
Albert DESSAMBRE
4, rue Victor Martin, Antheit
Tél. 085 / 146.88

Trésorier :
Gaston JOIRET
28, Grande Ruelle, Antheit

LIEGE - VERVIERS

C.C.P. 7956.94

Président :
René PIEDCEUF
53, rue des Rhioux
Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04 / 33.54.89

Secrétaire - Trésorier :
Paul DUROU
57, boulevard d'Avroy, Liège
Tél. 04 / 32.28.75
C.C.P. 7956.94

MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 3255.67

Secrétaire - Trésorier :
Alexis BAUDUIN
11, rue de la Plovinette
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 310.78

NAMUR

C.C.P. 3610.57

Président :
Gaston BOCCA
12, rue des Croisiers, Namur

Secrétaire :
Georges GILSOUL
60, rue de Bruxelles, Namur

Trésorier :
Jacob SWINNEN
13, rue Blondéau, Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 3791.87

Président :
Albert BALBEUR
Leslize
Tél. 043 / 432.28
C.C.P. 3791.87

Secrétaire - Trésorier :
François HANNICK
Neufchâteau
Tél. 061 / 271.28

SAINT-HUBERT

Président :
Jean DOM
Larcy (Arville)
Secrétaire :
Jean ANDRE
1, route de Poix, Saint-Hubert

VIELSALM

Président :
Roscus CATIN, professeur
8, rue des Combattants, Vielsalm
Tél. 080 / 164.77

Secrétaire - Trésorier :
Emile GOOSSE
10, avenue de la Salm, Vielsalm
Tél. 080 / 167.45
C.C.P. 2029.55

VIRTON

Président :
René AUTFHENNE
24, Champi, Dampricourt
Tél. 043 / 577.18

Secrétaire - Trésorier :
Paul TALEOT
114, rue du 113^e R.I.F., Signeux
C.C.P. 6777.73

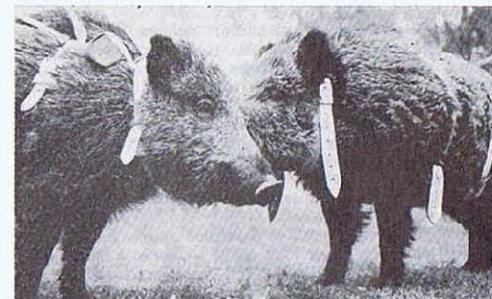
1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

R.F.S. 14 - RFA - C.C.P. 8223.03

Président :
Adjudant-chef retraité MOTTE

Secrétaire - Trésorier :
Adjudant LEURIS

Communications du Président



A TOUS NOS LECTEURS

et plus particulièrement
à nos glorieux aînés du 10^e de Ligne,
aux Chasseurs Ardennais, anciens et jeunes,
à leurs familles,
nos vœux les plus cordiaux d'heureuse et féconde
année 1970.

L'exemple de Clovis et Clotilde

Comment pouvons-nous mieux illustrer notre message de vœux qu'en reprenant cette scène de touchante tendresse où l'on voit la mascotte du 3^e Chasseurs Ardennais, baptisée du rude nom de Clovis, le plus Gaulois des Francs, faire affectueusement la bise à sa compagne, la douce (!) Clotilde ? Puissent-ils symboliser le climat que l'on souhaiterait dans le pays et dans le monde au cours de l'année nouvelle : plus de compréhension et de charité entre les hommes, surtout chez nous où l'on s'acharne à dresser les Belges les uns contre les autres, à détruire les fondements mêmes de notre Etat, avant d'avoir arrêté des plans de reconstruction ; à ne plus rien considérer que par le truchement des lunettes communautaires, tant le prurit linguistique a déboussoilé les uns et les autres. Au fond d'ailleurs, ces mesquines et largement artificielles querelles n'ont pas de résonances profondes dans la masse, sinon dans la mesure où elles coïncident avec la satisfaction d'intérêts particuliers.

On a célébré cette année, avec beaucoup de faste, le 25^e anniversaire de la Libération. Combien de combattants, résistants, prisonniers de guerre et prisonniers politiques ne se sont-ils pas remémoré à cette occasion la noble solidarité du temps de guerre où, dans l'espérance du retour à la liberté, la Belgique semblait si belle à refaire, si unie dans le respect des libertés individuelles, débarrassée des puissances occultes et des sordides complots d'intrigants ?

Bilan

L'année 1969 a été, à nouveau, bien remplie en ce qui concerne notre Fraternelle, laquelle marche allègrement vers son quart de siècle d'existence. Nous avons, hélas !, éprouvé des deuils cruels : les Gilbert François, Firmin Remienne, Pierre Lacroix, et d'autres de tous grades et de tous âges. Mais, notre association a vu venir ou revenir à elle nombre d'anciens ; elle a accueilli parmi ses adhérents les plus fidèles à l'esprit « bétet vert » de jeunes Ch.A. d'après-guerre. Elle a surtout adopté, pour leur donner une place d'honneur, les derniers survivants de nos anciens du 10^e de Ligne de 1914-1918.

Bien que nous ne puissions pas encore avancer des chiffres définitifs, nous sommes en mesure d'annoncer que nos effectifs ont à nouveau progressé de quelque 30 p.c., c'est-à-dire d'environ 1.400 unités en un an, et qu'en cinq ans, le nombre de nos membres a plus que doublé ; que la section 1 Ch.A. compte plus de 1.500 membres et celle de Houffalize, près de 900, tous anciens de 1940. On a noté des progrès ou maintiens dans toutes les autres sections ou presque.

Si les activités n'ont pas manqué en 1969, le programme sera plus chargé encore en 1970 où nous célébrerons le 25^e anniversaire de la Fraternelle et le 30^e de la campagne de mai 1940. Nous comptons notamment sur des participations massives en avril à notre congrès national de Houffalize, en mai au 30^e anniversaire de la bataille de la Lys à Courtrai et à Vinkt, et à Arlon en septembre.

- Parmi les nombreuses recommandations que je pourrais formuler, j'en retiendrai deux :
1. — Je demande à chacun de lire attentivement le bulletin et de le conserver. Que de pertes de temps et d'avantages seraient évités si ce vœu était satisfait ! Nous avons le droit d'être fiers de notre bulletin, car — ceci dit sans forfanterie, mais sans modestie — aucune association patriotique en Belgique ne possède un périodique d'un tel standing.
 2. — Le président national est beaucoup sollicité pour des interventions. Il ne s'en plaint pas, mais que l'on sache bien qu'il lui est impossible de décrocher la lune, même si l'on marche dessus : il ne donne pas les points des examens, il ne répartit pas les miliciens, il ne dispense pas les pensions aux invalides et aux veuves, etc... Cela signifie que si toutes les requêtes sont étudiées, on ne peut réussir à chaque fois, et le succès dépend souvent de l'envoi d'une documentation sérieuse et de l'observance des conseils donnés.

Un mot, pour terminer ce chapitre, sur la tombola en faveur de la Cité de l'Espoir. Je comprends la déception de l'adjudant Leuris qui fut l'infaillible promoteur et animateur de cette œuvre. Je ne partage cependant pas entièrement son point de vue : nous avions cru pouvoir apporter à ces pauvres enfants un million de francs et nous ne sommes arrivés qu'à un peu plus de 675.000 ; ce n'est tout de même pas mal du tout. De nombreuses autres opérations, bénéficiant de soutiens considérables, ont contrarié la nôtre. Certes, la plupart des sections de la Fraternelle n'ont pas « donné » comme on l'espérait, mais elles ont de sérieuses justifications : elles se trouvent généralement embrigadées dans toutes sortes d'autres initiatives locales ; elles doivent aussi recueillir des fonds pour leur caisse sociale. Ce que je tiens encore à proclamer, c'est le caractère totalement désintéressé de l'entreprise en ce qui nous concerne : nous n'avons rien gardé pour nous ; nous avons pris en charge de nombreux frais. N'est-ce pas là un bel exemple ?

Le gouvernement vient donc d'annoncer son intention de liquider en trois ans le « contentieux » des associations patriotiques. Diverses mesures ont été énoncées par le vice-premier ministre et ministre du Budget, M. Coils. Précisons d'abord que quand on dit que la charge budgétaire représente un milliard de francs, celle-ci s'étale sur trois ans; que si l'on avance des chiffres de 370 millions pour la deuxième année (1971) et de 555 millions pour la troisième (1972), ces montants incluent ceux des années précédentes, et que donc les charges nouvelles sont respectivement de 165 millions en 1970, 205 millions en 1971 et 185 millions en 1972.

On espère que les projets seront déposés et votés pour Pâques (terme qui fait toujours redouter la Trinité et... après). Espérons qu'il n'y aura pas d'accident de parcours, que les textes seront bien étudiés et qu'on s'efforcera de les amender si nécessaire. Le reste que lorsque le gouvernement veut accroître les charges de la sécurité sociale, le projet de loi est voté et promulgué en quinze jours ou trois semaines, et que pour les victimes de la guerre, il faut au moins six mois. Concédonsons que les matières sont complexes, mais c'est peut-être une erreur (à moins que ce ne soit une subtilité) de vouloir tout inclure en un seul projet. Il convient de reconnaître loyalement que le gouvernement fait un réel effort et que si celui-ci demeure encore au stade des intentions, celles-ci sont généreuses. Observons enfin que les chiffres globaux incluent non seulement les victimes du devoir patriotique, mais aussi les victimes civiles, c'est-à-dire accidentelles en faveur desquelles d'alignements en parallélisme, on va tout droit vers l'égalisation. Quand on y sera, finie la reconnaissance nationale, et tout le monde tombera tôt ou tard dans le panier... percé de la sécurité sociale.

A propos d'égalitarisme, et surtout de mérites, revenons sur les anomalies de la législation en matière de rentes de guerre. Nous avons déjà souligné à diverses reprises que la loi du 29 mars 1967 avait oublié les services militaires en France après le 28 mai 1940, les démineurs (cela va être résolu pour ceux-ci) et, surtout que les dispositions en faveur des hospitalisés étaient absurdes. Pour obtenir la rente, il faut, en effet, six mois au moins d'hospitalisation dans un hôpital militaire pour blessures ou maladies contractées entre le 10 mai et le 28 mai 1940, et avoir obtenu à ce titre une pension de réparation. Rien que l'exigence de six mois d'hospitalisation élimine les neuf dixièmes des blessés et même des grands blessés de la campagne. Il faut rappeler, en effet, qu'on invitait tous ceux qui pouvaient rentrer chez eux à le faire, et à se faire soigner dans les cliniques et hôpitaux auxiliaires proches de leur domicile, et ce en raison des difficultés de ravitaillement mais aussi parce que l'on craignait toujours une rafle de la part des Allemands. Les blessés étaient placés en position de congé de convalescence, et ils le furent parfois pour de très longues périodes. Et puis, pourquoi s'arrêter au 28 mai? Et les blessés de Dunkerque ou ailleurs? Certes, et le contraire serait un peu raide, le statut des Forces belges de Grande-Bretagne est applicable aux périodes de non-activité pour motif de santé lorsque l'absence est due à une blessure, ou à une maladie ayant donné lieu à pension de réparation. Il faudrait compter toutes les périodes d'hospitalisation et de convalescence, qui sont d'ailleurs regardées comme services militaires effectifs et figurent à la carte des états de services de guerre.

Il y a une dernière période litigieuse : la mobilisation. Personnellement, nous avions toujours pensé qu'elle devrait être incluse, mais la jurisprudence jusqu'à présent a toujours été que mobilisation n'est pas guerre et que l'on comptait à partir du 10 mai. Mais, il y a un fait nouveau, constitué par l'octroi de rentes nouvelles à des catégories ne faisant pas partie des victimes du devoir patriotique, et ressortissant en matière de pensions et autres avantages, au régime des victimes civiles. Le législateur vient d'accorder des rentes aux déportés et réfractaires. Passons pour les premiers qui ne percevront d'ailleurs qu'un demi-rente (250 F par semestre), pour nous arrêter aux réfractaires. Commentons par rappeler que le réfractaire entré dans la résistance bénéficiait déjà de la rente et que la nouvelle disposition ne s'appliquera donc qu'à ceux qui se sont bornés à se cacher, à se réfugier chez des parents ou amis, parfois même simplement à déloger, sans avoir pris la moindre part à la lutte contre l'occupant. Et ils vont percevoir une rente identique à celle des combattants (500 F par semestre), à celle des P.P. de Dachau ou de Buchenwald, des commandos du major Danloy, des parachutistes SAS du major Blondeel, des agents SRA, des maquisards... et seront mieux traités que des grands blessés. Nous ne voulons pas rouvrir de discussion sur les échelles de mérites, puisque aussi bien la tendance est à l'égalitarisme, mais on nous permettra de penser que les militaires mobilisés depuis le 25 août 1939, et plus particulièrement les Chasseurs Ardennais pour qui cette période fut extrêmement dure, ont tout autant mérité la reconnaissance du pays, sous la forme d'une modeste rente. Notre Fraternelle prendra une initiative en ce sens au plan parlementaire quand on connaîtra le projet gouvernemental qui promet des modifications en faveur des PP et PG hospitalisés. Nous comptons sur le concours de parlementaires amis, et notamment des Luxembourgeois, quelle que soit leur appartenance.

La Nation et son Armée

Si nous nous fondons sur un certain nombre de réactions, les réflexions contenues dans notre dernier éditorial à propos des problèmes sociaux à l'Armée, n'ont pas toujours été bien comprises. On s'est « braqué » sur la question des gendarmes et du rapprochement entre eux et les policiers. Des amis, policiers ruraux, se sont fort gentiment formalisés de notre boutade à propos des embouteillages. D'abord, c'est là une plaisanterie très... bruxelloise et qui ne peut viser les policiers ruraux, lesquels font non seulement preuve d'un dévouement remarquable, mais ne sont pas mieux traités que les gendarmes. D'autre part, nous n'avons pas voulu limiter notre intérêt aux gendarmes, et moins encore les placer en haut de l'échelle; si nous les avons cités, c'est parce que leur récent congrès d'Ostende les avait mis à l'avant-plan et parce que la comparaison avec les corps de police des grandes villes est particulièrement illustrative. C'est donc à l'ensemble des problèmes relatifs à la situation matérielle et morale de nos forces armées que nous avons voulu faire allusion, sans avoir d'ailleurs la prétention de les approfondir, ni de présenter des solutions.

Le regretté colonel Beaufils nous avait fait part de ses préoccupations au sujet des militaires de rang subalterne de l'Ecole d'Infanterie, dont il nous avait exposé les longues prestations exceptionnelles non indemnisées, comme c'est le cas pour tous les militaires de carrière, alors que les gendarmes percevaient diverses allocations. On ne comprend pas pourquoi l'Armée est moins bien traitée que les agents de toutes les autres administrations auxquels on paie toutes leurs prestations supplémentaires, sauf pour les agents de première catégorie, correspondant « grosso modo » aux rangs des officiers.

Nul ne nierait qu'il y ait malaise à l'Armée (et il ne se limite pas au terrain des rémunérations), qu'il faille y introduire une programmation sociale comme pour les autres serveurs de l'Etat; qu'il faudrait moderniser les statuts, revoir certaines interdictions et incompatibilités aujourd'hui désuètes. Mais, il faut aussi se garder du langage agressif et menaçant proféré récemment par une association de sous-officiers. De telles méthodes ne peuvent donner de bons résultats. Ce n'est pas en hurlant à la chlenil qu'on améliorera... l'ordinaire.

Albert HUBERT,
Président national.

1914 - 1918
FRATERNELLE
des
Anciens Combattants du 10^e de Ligne
NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



1914 - 1918
VERBROEDERING
der
Oud-Strijders van het 10^e Linie
NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARK

SECRETARE :
J. APPART, rue de Rosendael 1 - 1190 Bruxelles — Tél. (02) 43.68.45

PRESIDENT :
C. BEKE, J. Van Arteveldeplein 20 - 9000 Gent — Tél. (09) 25.40.92

CHERS CAMARADES DU 10^{me}

Lorsque vous lirez cette rubrique, nous serons au cœur des fêtes de Noël et de Nouvel-An. Acceptez donc, à cette occasion, les vœux les plus ardents de paix, de florissante santé et de parfait bonheur qu'en mon nom, et au nom du Conseil d'Administration de notre chère Fraternelle, je forme de tout cœur, pour vous et tous les chers vôtres. Puisse 1970 apporter à notre Fraternelle la joie de nous trouver souvent réunis, souriants et pleins d'entrain, jeunes malgré les ans et portant un toast de précieux liquide au succès et à la gloire de notre beau 10^{me} de Ligne.

A vous aussi, Chers Chasseurs Ardennais, les Anciens du 10^{me} souhaitent tout le bonheur que peut vous offrir leur vieux cœur. Que 1970 vous fasse goûter, à vous, votre Fraternelle et votre chère famille, toute la joie, la santé et la prospérité désirées.

Fidèle à ses traditions, la Fraternelle s'est rendue à Kortemark, le 18 octobre, afin d'y honorer la mémoire de ses grands morts, en y associant ceux de ses Frères d'Armes, décédés depuis la fin de la guerre.

A cet effet, le président a tenu de conduire une belle délégation avec drapeau et composée de membres appartenant aux sections d'Anvers, de Bruges et de Gand. La minute de silence fut observée, à combien émouvante, tandis qu'une magnifique gerbe de chrysanthèmes multicolores et cravatée aux couleurs nationales, fut déposée devant le mémorial.

La cérémonie fut suivie d'une agréable réunion au cours de laquelle et tout en vidant une bonne bière, bien de vieux souvenirs, dont les Anciens ont le secret, furent copieusement évoqués.

Le président tient à exprimer ici, toute sa gratitude aux camarades qui, fidèles au culte de leurs morts, ne craignent pas le déplacement annuel, souvent même dans des conditions précaires.

Nous devons malheureusement terminer cette rubrique sur une note triste.

Ainsi que vous l'avez appris à la lecture du bulletin précédent, le colonel Remicque, ancien commandant du 1^{er} Rég. de Chasseurs Ardennais, est décédé.

Le 21 octobre, sa fraternelle témoignait une suprême marque de sympathie à la mémoire d'un de ses plus dévoués membres-dirigeants en organisant, à son intention, un service religieux, en l'église Martin, à Arlon. Un très nombreuse assistance comprenant des notabilités, tant civiles que militaires, honorèrent la cérémonie de leur présence. Mais plus émouvante, certes, était la masse des Bérêts verts venus rendre un ultime hommage à leur ancien commandant et ami. Le 10^{me} était représenté par son drapeau, son vice-président le Lt-Col. L. Lajorët, ancien Chasseur Ardennais lui aussi, son secrétaire national, Joseph Appart et un groupe de notre section d'Arlon conduit par Georges Saint-Maux.

D'autre part, nous avons à regretter la mort du colonel Beaufils, Commandant l'Ecole de l'Infanterie à Arlon, décédé le 10 novembre dernier. Nous apprimes cette triste nouvelle, hélas trop tard pour nous faire représenter à ses funérailles. Le président envoya les condoléances de la Fraternelle au Lt-Col. Servais, commandant a.i. de l'Ecole.

Bien sûr qu'il eût été plus agréable pour moi de terminer cet article sur une note gaie. Mais, ainsi va la vie qu'il n'appartient à personne d'y rien changer. Prenons-la donc comme elle se présente, tout en formant toutefois l'espoir qu'elle nous réservera le maximum de jours heureux tout au long de l'année à venir.

Le Président.

NECROLOGIE

Nous avons été peints d'apprendre le décès, survenu le 16 octobre dernier de notre camarade Laurent NINANE, suivi le 4 novembre par celui de notre camarade Théophile NIJS.

L'annonce de leur décès nous étant parvenue trop tard, nous n'avons pu assister à leurs funérailles.

Nous renouvelons à Madame Ninane et à Madame Nijs, l'expression de nos profondes et sincères condoléances.

BESTE MAKKERS VAN HET 10^{de}

Als ge onderhavige artikeltje zult te lezen krijgen zullen U maar weinige dagen meer scheiden van Kerstdag en Nieuwjaar. Veroorloof me dus de gelegenheid te baat te nemen om U voorerst een Vredevolle Kerstmis en daarna een gelukkig en zonnig Nieuwjaar te wensen. Mocht 1970 voor U en Uw duurzame Familieleden een jaar betekenen van gezondheid, voorspoed en bloeiende zegen. Ook voor onze Verbroedering vorm ik de hartelijkste wensen; mocht ze ons meermalen verenigen in een gezellig samenzijn, jong van hart en geest, vol vreugde een lekker glaasje verbroderend op de herdenking en de roem van ons 10^e Linieregiment.

Ook tot de Ardense Jagers richt zich onze Verbroedering. Al wat ons hart bevat van genegenheid en broederlijkheid sturen we tot hen en hun familie, onder vorm van blijde Kerst- en gelukkig Nieuwjaarwensen.

Haar tradities getrouwe, heeft de Verbroedering haar jaarlijkse belevaar afgelegd naar Kortemark. Dit gebeurde op 18 oktober jl. Aan deze plechtigheid nam deel een talrijke delegatie bestaande uit leden afkomstig uit Antwerpen, Brugge en Gent. Voorafgegaan door het vaandel van de Sectie Antwerpen, trokken onze vrienden stoetsgewijze naar het Memorial, alwaar na een minuut diepste ingetogenheid, een prachtige biemenegarve uit veckleuwig Chrysanthen vervoerdigd en gekravateerd met de nationale driekleur, door de Voorzitter werd neergelegd. Dit werd dan gevolgd door een vriend-schappelijk samenzijn alwaar menige oude frontherinneringen opgehaald werden, natuurlijk onder het prosit van een lekker glas bier. Vervolgens trok eenieder naar zijn stad terug, bewust een edel gebaar volbracht te hebben. Wees dan bedankt, gij makkers der drie Zustersteden op wiens goede wil nooit te vergeefs beroep wordt gedaan, ook soms spijts moeilijke omstandigheden.

Spijtig genoeg zien we ons genoodzaakt deze rubriek af te sluiten op droevige gebeurtenissen.

Zeker verma U in het vorig bulletin, het afsterven van Kol. Remicque, oud-bevelhebber van het 1^{er} Regt. Ardense Jagers.

De Verbroedering dezer laatste, met het doel een uiterste hulde te brengen aan een haar sympathiekste en ironische Bestuursleden, deed een plechtige dienst ter zijner eer lezen op 21 oktober jl. in de St. Anna kerk te Arlon. Een massaoekomst voorafgegaan door talrijke overheden, zo burgerlijke als militaire, bevestigde de oproep. De Verbroedering van het 10^e was vertegenwoordigd door haar vaandel, Onder-Voorzitter Lt. Kol. Lajorët, hii ook Ardense Jager, en Nationaal-Secretaris J. Appart. Een groep makkers van onze Afdeling Arlon heeft er ook aan gehouden aan de plechtigheid deel te nemen onder de leiding van Sectievoorzitter Saint-Maux.

Verder hebben we te betreuren het afsterven, op 10 november jl., van Kol. Beaufils, Bevelhebber van de Infanterieschool te Arlon.

We vernamen deze droeve mare in de dagbladen, ongelukkig te laat om aan de begrafenisplichtigheden deel te nemen. De Voorzitter stuurde dan ook de uitdrukking ons aller medeleven aan Lt. Kol. Servais, Bevelhebber a.i. der Infanterieschool.

Het spijt me, Beste makkers, mijn artikel te moeten sluiten op een rouwbeklag. Maar dat is nu eens zo dan niemand zich aan het noodlot kan onttrekken. Maar wat we toch kunnen dat is, de stelligste hoop koesteren in het feit dat het komend jaar ons zal vrijwaren van dusdanige gebeurtenissen. Dit weze dan mijn eindwoord en vurigste wens.

De Voorzitter.

OVERLIJDENSBERICHT

Met innige droefheid vermelden wij het afsterven van onze makker Laurent NINANE en onze makker Théophile NIJS. Tot ons groot spijt konden wij aan de ijikplechtigheden geen deel nemen daar het doodsbericht ons te laat bereikte.

Wij herhalen hier voor Mevrouw Ninane en Mevrouw Nijs de uitdrukking onzer droevige deelneming.

COTISATION 1970

Nous reproduisons ci-après le texte de la circulaire que nous avons adressée à nos membres en vue du renouvellement de leur cotisation.

Chers Camarades,

Chaque fin d'année ramène l'époque des cotisations pour l'année suivante.

Pour d'aucuns d'entre vous, ce moment n'est jamais perdu de vue; ils s'acquittent de cette dette d'un geste spontané dont nous leur savons gré.

Nous observons la même spontanéité de la part des dames veuves de nos camarades décedés, qui tiennent à manifester à l'égard de notre Fraternelle, la sympathie et la fidélité que, de leur vivant, lui témoignèrent leurs époux. Nous les en remercions vivement.

Par contre, trop de nos camarades s'abstiennent de se mettre en règle de cotisation. Faut-il en rechercher la cause dans l'oubli, la négligence ou l'indifférence? Aucune de ces raisons n'a de valeur, en présence de l'esprit d'union, de camaraderie et de solidarité qui anime notre Fraternelle depuis plus de 40 ans.

C'est à ce même esprit que nous faisons appel auprès de nos camarades défaillants. Nous comptons sur leur bonne volonté et leur disons merci. Si cependant ils restent incédés, nous savons que nous pouvons compter sur l'intervention de leurs épouses.

A titre d'indication, la cotisation est fixée à 75 F (CCP. : 2307.51).

A vous tous, Chers Camarades, nous adressons notre fraternel salut ainsi que l'assurance de nos tout dévoués sentiments.

Le Secrétaire-Trésorier, Le Vice-Président, Le Président,
J. APPART Lt-Col. L. LAFORET C. BEKE

BIJDRAGE 1970

Wij maken van de gelegenheid gebruik om hieronder de tekst mede te delen die tot al onze leden namelijk werd gezonden.

Beste Makkers,

Bij ieder jaareinde schikt zich onze Schatbewaarder ons aller lijdheid te innen voor het volgend jaar.

Voor velen onder ons stelt dit geen probleem, ze storten het gulhartig, zonder dralen; er zijn er waarachtig die nu reeds betaalden. Dit is een bedanking waard.

Ook gaat het opperbest voor wat de dames betreft, weduwen die voort betogen de sympathie en trouwheid aan de Verbroedering die hun afgestorven echtgenoot bezield. Oprecht en edel gebaar, Mevrouw!

Van een andere kant, helaas, te veel onze makkers, verwaarlozen al te dikwijls hun penning bij te dragen. En als ik zeg verwaarlozen dan is dit het echt te gebruiken woord, want opzettelijk weigeren doen ze niet, daarvoor zijn zij ons te genegen. Maar ja, ze stellen uit, of het is juist aan 't regenen, of het postkantoor was zoeven gesloten, of ook nog die vervelende rheuma, als 't maar moeder de vrouw niet is die vergat dringgeld te geven, of... Oeh kom, dit zijn toch al maar flauwe «excuses» waraan geen enkele Lzerrat het minste geloof echt, niet waar Vriend? Verwaarlozen zeg ik, anders niet.

Maar dit jaar gebeurt dit niet meer, dit omzendbriefje zal de gehegens verfrissen en zodoende onze Schatbewaarder flink bijstaan in zijn werk. Storten we dan maar in de eerstkomende dagen onze 75 F. (Postcheek 2307.51).

Zo leeft het 10^e zonnig voort, op weg naar 45 jaar bestaan. En wel speciaal daarom bedanken wij U, Beste Makkers, met de meeste broederlijke genegenheid.

De Sekretaris-Schatbewaarder, De Ondervoorzitter, De Voorzitter,
J. APPART Lt-Col. L. LAFORET C. BEKE

Bibliographie

DANIEL RYELANDT

« Chasseurs Ardennais dans le Maquis » :

La vie et l'action d'un groupe de l'A.S. 1943-1944

Editions de « La Dryade »

Dans notre précédent numéro, nous rappellons la cérémonie qui s'était déroulée à Orchimont-Vresse pour commémorer l'action des maquis en Ardenne, conjointement avec nos parachutistes venus de Grande-Bretagne. Nous évoquions aussi la figure du baron Daniel Ryelandt, administrateur-délégué de l'Agence Belga qui, Brugeois de vieille souche, a, dès son enfance, passé chaque année de longs mois dans nos Ardennes et qui a fini par se fixer dans une maison de famille à Orchimont. Durant l'occupation, le capitaine-commandant Ryelandt commandait les maquis de cette région qui comptait de nombreux Chasseurs Ardennais, mais tous les maquisards, à commencer par leur chef, se réclamaient des Chasseurs Ardennais dont ils portaient le béret vert.

Après la guerre, Daniel Ryelandt a publié dans divers journaux et périodiques des récits et des articles se rapportant à la vie du maquis, et ce sont ces écrits qui sont maintenant réunis en volume. On y trouvera des témoignages personnels et des relations recueillies de la bouche de tiers, ou bien des notes communiquées par d'autres. L'auteur y retrace aussi les silhouettes de camarades disparus.

L'ouvrage du baron Ryelandt n'est pas un historique du groupe AS de la Basse-Semois, mais l'auteur y donne une idée vivante de ce qu'ont été sa vie et son action.

La vie des maquisards en Ardenne, la dernière année de l'occupation allemande, est peu connue du grand public. Celui-ci n'est pas familiarisé avec l'esprit et les conditions d'existence de cette fraction de la population belge à un moment déterminé. C'est, en plus, un fragment — minime mais réel — de l'histoire de la deuxième guerre mondiale. Sans vouloir en faire la synthèse, ou en tenter une philosophie, l'auteur en fait sentir l'âme et les divers aspects, par petites touches successives.

Pour les Ardennais et pour tous ceux, Belges et étrangers, qui connaissent et aiment cette région, ce livre offre un intérêt particulier. Le maquis des années de guerre est un trait nouveau du visage de l'Ardenne. Et ce trait demeure.

Nous ajouterons que Daniel Ryelandt est un écrivain de talent, et que ses écrits sont particulièrement attachants.

Prix : 130 F au CCP 2112.20 de Daniel Ryelandt à Bruxelles, ou au CCP 2355.79 de Georges Bouillon, « La Dryade », Vieux-Virton.

LA VIE DE LA FRATERNELLE et des unités Ch.A.

La plaquette d'honneur de la Fraternelle à M. le Ministre Ch. Poswick.



En novembre, au cours d'une cérémonie intime, le président national a remis la plaquette d'honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais à M. Charles Poswick, membre de la Chambre des Représentants et ancien ministre de la Défense nationale.

Nous avons eu l'occasion de souligner, à de nombreuses reprises, les marques d'intérêt et les témoignages de sympathie que M. Poswick a manifestés aux Chasseurs Ardennais. Ceux-ci lui doivent notamment, en très grande partie, le succès de la cérémonie d'inauguration du monument de Vinkt, grâce au concours total obtenu des Forces armées. Nous l'avons vu aussi à l'inauguration du mémorial de Temploux, à la Marche du Souvenir, et toutes nos requêtes ont toujours trouvé, auprès de lui, le meilleur accueil.

Quand le président a exprimé le souhait de lui manifester notre reconnaissance, M. Poswick lui a répondu notamment « Je serai très honoré de recevoir la plaquette d'honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais; vous n'ignorez pas que j'ai toujours tenu ces unités d'élite dans la plus haute estime ».

MANIFESTATIONS 1970

Voici la liste des manifestations qui se dérouleront en 1970, et dont la date a, d'ores et déjà, été arrêtée :

- 26 avril — HOUFFALIZE : Congrès national de la Fraternelle.
- 8-9 mai — SPICH (RFA) : Fastes du 1 Ch. A.
- 22 mai — VIELSALM : Fastes du 3 Ch. A.
- 31 mai — COURTRAI et VINKT : 30^e anniversaire de la bataille de la Lys.
- 24 au 27 juin — ARLON, MARTELANGE, BASTOGNE, CHABREHEZ, VIELSALM : Marche du Souvenir IV.
- Septembre — ARLON et MARTELANGE : Commémoration du 25^e anniversaire de la Fraternelle.

Dernier hommage à la mémoire du Colonel Remience

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais a pris l'initiative de faire célébrer à Arlon, le mardi 21 octobre, un service religieux à la mémoire du Colonel Firmin Remience. Ce fut une cérémonie à la fois imposante et prenante, qui avait réuni dans l'immense vaisseau de l'église primaire Saint-Martin une foule considérable composée principalement de militaires et anciens Chasseurs Ardennais. La messe fut dite par le chanoine Mathen, doyen d'Arlon, assisté de l'aumônier Motmans, de l'Ecole d'Infanterie. Ce dernier prononça une homélie touchante, mettant en valeur les qualités militaires et surtout les qualités humaines du défunt, et plus particulièrement son extrême bonté, son souci des autres, son sens du devoir, sa fidélité à l'Armée et à ses amis.

La musique militaire FDI, conduite par le lieutenant Cardon, et la manœcanterie des « Rossignols » de l'ISMA, dirigée par le CF Charles, exécutèrent des morceaux et des chants de très haute qualité. On sentait, chez nos musiciens, la volonté de se surpasser en souvenir de celui qui fut, pendant plus de six ans, leur grand patron, qui le respectait et l'estimait considérablement, et auquel ils doivent de porter le béret vert et d'être ainsi les continuateurs du Corps de musique des Chasseurs Ardennais.

A droite de l'autel, se trouvait le drapeau fédéral de la Fraternelle porté par Pierre Thébérath, tandis que dans le chœur avaient pris place les drapeaux de presque toutes nos sections et groupements patriotiques d'Arlon.

Il est impossible de citer toutes les personnalités présentes, car elles dépassaient la centaine. Nous mentionnerons cependant M. Brasseur, gouverneur de la province, le colonel BEM Marlière, commandant militaire du Luxembourg, le général et Mme Champlon, MM. Bas-

tien, procureur du Roi à Arlon, Fincoeur, député permanent, Simon, bourgmestre d'Arlon, et Maréchal, greffier provincial; les Colonels Beaufils, commandant l'EI, Penneman de Bosscheyde, directeur de l'Infanterie, Dupuydt, inspecteur général de l'Infanterie, Haas, chef d'Etat-major de la 3^e circonscription militaire, Kervyn de Meerendré, commandant de l'Ecole des Troupes blindées; les lieutenants-colonels Stenuit, commandant le 1 Ch.A. et Derille, commandant le 3 Ch.A. Jacques et Delogne, anciens commandants du 1 Ch.A. La Fraternelle du 10^e de Ligne était représentée par son vice-président, le lieutenant-colonel Laforêt, son secrétaire M. Appart, et le président de la section d'Arlon, le commandant St-Maux. La quasi-totalité des membres du Conseil d'Administration de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, et la plupart de nos dirigeants de sections étaient également là. Il était particulièrement remarquable de constater que nombreux étaient les anciens bérets verts venus de Bruxelles, de Liège, de Houffalize, d'Erezée, de Marche, de Neufchâteau, de Virton, etc...

La cérémonie avait été conçue et organisée par notre ami Raymond Reuter, qui dirigeait aussi le service du Protocole, assisté par les membres du comité de la section d'Arlon ainsi que par les officiers et sous-officiers de l'Etat-major de la province. C'est dire si tout fut parfait.

L'assistance fut particulièrement émue par le chant, dans une orchestration nouvelle, de la Marche des Chasseurs Ardennais. Mme Remience était au premier rang de l'assistance avec ses trois filles, son père, M. Peters, ancien du 10^e de Ligne en 1914/1918, et les autres membres de la famille. Tant Mme Remience que M. Peters ont adressé au président national et au président de la section d'Arlon des messages de remerciements chaleureux.

LE CHASSEUR ARDENNAIS ET LA BATAILLE DE BASTOGNE

Ceux des nôtres qui étaient présents à l'extraordinaire cérémonie de Bastogne, le 28 septembre dernier, ont été un peu étonnés de constater que pour une fois, leur fidèle compagnon de toutes les manifestations, le commandant Joseph André, président de la section de Houffalize, avait... déserté leurs rangs et abandonné son béret vert pour un calot de type américain. Mais ce n'était pas sans raison. En effet, l'ami Joseph, après s'être brillamment comporté, en 1940, à la Baraque Fraiture, à la Dendré et à Vinkt, était ensuite entré dans toutes les formes de résistance et avait notamment dirigé le maquis de Bois-St-Jean (Bihain). A la libération, il s'engagea immédiatement dans les Forces belges en reconstitution, et fut versé au 2^e bataillon de Fusiliers. Placé à la tête de la 2^e Cie, celle-ci se vit précisément confier un secteur proche de Bastogne, de telle sorte que notre ancien du 3 Ch. A. participa à la bataille des Ardennes avec la 3^e Armée du fameux général Patton, et contribua ainsi à la libération de Bastogne. Il nous fallait le dire, car Joseph André est trop modeste pour se mettre en évidence.

LE TROPHÉE DE L'EPARGNE A.L.E.I.



(Cliché « F.M. »)

Le 17 octobre dernier, le directeur général de la Caisse d'Epargne, M. Henri Dewèvre, remettait solennellement le trophée de l'Epargne au colonel BEM Beaufils, commandant de l'Ecole d'Infanterie (notre photo). La CGER voulait ainsi souligner sa reconnaissance au cadre de l'EI qui n'a cessé, en de multiples occasions, de s'attacher à faire comprendre le rôle de l'Epargne aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, tant de carrière que millions. M. Dewèvre saisit l'occasion pour rappeler que la Caisse d'Epargne bénéficie, jusqu'en 1934, d'une remarquable lignée de directeurs généraux issus des cadres de l'Armée, le premier d'entre eux ayant été, en 1888, l'intendant militaire en chef retraité E. de Bassompierre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Fraternelle a tenu une longue réunion à la Maison du Luxembourg à Bruxelles le samedi 29 novembre. Hommage a été rendu à la mémoire des colonels Remience et Beauvils, ainsi que de l'ancien porte-drapeau de la section de Liège, Zénon Bay. De vives félicitations ont été formulées à l'adresse de l'adjutant Leuris, secrétaire de la section 1 Ch. A. pour le succès de la tombola « Cité de l'Espoir », dont il fut la cheville ouvrière.

Les administrateurs ont pris connaissance avec satisfaction des résultats provisoires de l'exercice social qui s'est clôturé le 31 octobre. Le nombre de membres en règle de cotisation a plus que doublé en cinq ans. L'augmentation en 1969 se situe aux alentours de 30 %, soit au moins 1.200 unités.

Les premières dispositions ont été prises pour le Congrès national qui aura lieu à Houffalize le dimanche 26 avril. En prévision de la célébration, en septembre 1970, du XXV^e anniversaire de la Fraternelle, un comité d'organisation a été constitué, et sa présidence confiée à M. Raymond Reuter.

Le conseil s'est aussi inquiété des retard apportés aux expropriations nécessaires avant de procéder à l'aménagement du monument national de Martelange. Un échange de vues a eu lieu en vue de réclamer l'octroi de la rente du combattant pour la période de mobilisation. Il a aussi été décidé que la Fraternelle s'efforcera de faire réaliser un disque avec le chant de notre Marche, ainsi que l'arrangement « Les hérités verts » œuvre du chef de Musique FDI, le lieutenant Cardon, et qui est la Marche de la Fraternelle.

NOUVELLES DES NOTRES

Le colonel BEM Louis Godet, ancien du 6 Ch. A. en 1940 et commandant du 1 Ch. A. de 1963 à 1965, et Mme Godet nous ont fait par des fiançailles de leur fille Francine avec M. Georges-Albert Ugeux. Nos biens cordiales félicitations.

Le 25 octobre, a été célébré à Bruxelles le mariage de Mlle Yvette Mathot, fille de notre camarade François Mathot, membre fidèle de la section du Brabant, avec M. Robert Biebuyck. Vœux chaleureux de bonheur.

Notre ami Marcel Josse, directeur à la Pétrifina, a eu la douleur de perdre sa femme. Nous lui renouvelons nos bien sincères condoléances.

Nous avons appris le décès de l'abbé Edmond Jacquemin, curé à Arville (St-Hubert) et membre de notre section de Bastogne.

LA MUSIQUE FDI FETE Ste-CÉCILE



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Nos musiciens FDI ont brillamment fêté, cette année, leur patronne Ste-Cécile : d'abord, le 20 novembre, par une grande réception, et puis, le 21, au cours d'un banquet de très haute qualité culinaire et dans une ambiance du tonnerre. Parmi les invités, le colonel BEM Marlière, le lieutenant-colonel BEM Jacques, le commandant Gérard et le commandant Fairon, tous du commandement militaire de la province; le commandant De Hults, du service du Protocole des Forces Armées, MM. Hubert, président national de la Fraternelle Ch. A. et Lambert, président de la Commission des fêtes de la ville d'Arlon.

Le lieutenant Cardon prononça une allocution fort bien tournée, pleine d'émotion quand il évoqua la mémoire du colonel Remience, d'humour ensuite, notamment quand il glorifia les qualités de tireurs de ses musiciens et quand il intronisa le commandant Fairon en qualité de musicien d'honneur, lequel d'ailleurs doit encore faire quelques progrès pour éviter les fausses notes. Il souligna aussi les mérites du seul exécutant qui appartenait déjà à la musique des Chasseurs Ardennais avant-guerre : Marcel Fontaine, appelé à prendre bientôt sa retraite. De courtes allocutions furent aussi prononcées par le commandant De Hults et le président national.

Parmi les participants et ceux qui contribuèrent à créer une grande animation, il y avait là des anciens, notamment Antoine, Delbecq, Jacques, etc.. Manquait le tambour-major Lentz qui, non content de faire des moutinets avec sa canne, avait, le 9 novembre, essayé d'en faire avec sa voiture à l'entrée de Messancy. Nous avons appris qu'il était en bonne voie de rétablissement.

Bien sûr, au cours de la réunion, il fut aussi question musique. « De la musique avant toute chose », ainsi que l'écrivait Paul Verlaine. Et qui, dans ces soirs d'or où l'on se sent revivre, évoque les musiques militaires que Charles Baudelaire dans, « Les Fleurs du Mal », lorsqu'il suit une petite vieille, qui

...à l'heure où le soleil tombant
Ensanglante le ciel de blessures vermeilles,
Pensive, s'essayait à l'écart sur un banc,
Pour entendre un de ces concerts, riches de culture,
Dont les soldats parfois inondaient nos jardins,
Et qui, dans ces soirs d'or où l'on se sent revivre,
Versent quelque héroïsme au cœur des citadins.

H. & R. WILLEMS

24, RUE DE PRESSEUX

LIBRAMONT

Téléphone (061) 225.66

GRAVURES DECORATIVES
SUR SCHISTES — MARBRES — GRES — BOIS

PLAQUES SOUVENIR ET COMMÉMORATIVES

REALISATEURS DE LA STELE « CHASSEURS
ARDENNAIS » DU MONUMENT DE VINKT

DANS NOS SECTIONS

ARLON

Nous avons appris avec peine le décès à Arlon, le 10 novembre dernier, de M. Valère Bernard, notaire honoraire, qui était le beau-père de notre ami Charles Simon, bourgmestre d'Arlon. Nous renouvelons à M. et Mme Simon nos fraternelles condoléances.

Parmi les journalistes ayant été promu dernièrement dans les Ordres nationaux, figure notre camarade Albert Giot, de « La Meuse-Luxembourg ». Cordiales félicitations.

Le 1^{er} juillet dernier, a accédé à la pension de retraite l'adjutant Albert Pair qui fut, durant de nombreuses années, secrétaire au Bureau des mouvements de l'Ecole d'Infanterie, et qui termina sa carrière au Bureau des études de l'Ecole des Troupes blindées.

Sera également pensionné, mais le 1^{er} janvier 1970, l'adjutant de 1^{re} classe Jules Lecomte qui fut successivement à la section « Personnel » de l'EI, au commandement de la Province, et enfin, à l'Ecole des Troupes blindées à Stockem.

BERTRIX

La section a été affectée par le décès de son plus jeune membre Ronald Schreder décédé accidentellement à l'âge de 25 ans.

A la famille éprouvée, nous réitérons nos plus vives condoléances et nous remercions le chef de corps du 3^e régiment des Chas. Ard. pour la délégation envoyée lors des obsèques.

Dans le bulletin du 3^e trimestre 1969, nous parlions du prochain banquet de la Fraternelle régionale de Bertrix; mais la date n'était pas connue : c'est chose faite : le samedi 4 avril 1970 que cette soirée aura lieu, comme l'année dernière dans les locaux de l'Athénée Royal de Bertrix. Cette soirée promet d'être plus belle encore, vu que déjà des représentants des sections environnantes nous ont promis leur présence.

Les membres de toutes les sections de la Fraternelle des Chas. Ard. (en règle de cotisation !) peuvent assister à cette réjouissance ; il suffit de se faire inscrire chez le secrétaire de la section Emile Colson et de verser 175 F par personne pour participation aux frais. Un menu digne des meilleurs restaurants vous sera servi et un grand orchestre de la province animera la soirée dansante.

En dernière minute, on nous annonce qu'un car serait prévu au départ de Vielsalm.

Nous rappelons que tous les Chasseurs Ardennais d'avant 1940 et que surtout les jeunes gens qui ont fait leur service après la guerre aux 1^{er} et au 3^e Chas. Ard. se doivent de faire partie de la Fraternelle : la section de Bertrix accueillera dans ses rangs tous les ex-Chas. Ard. du canton de Paliseul.

BRABANT

UN NOUVEAU PRESIDENT

Pour remplacer notre regretté ami Gilbert François, la section du Brabant a élu unanimement en qualité de président, au cours de l'assemblée générale qu'elle a tenue le 14 décembre, le commandant honoraire Jean Goffart, qui assurait déjà l'interim.

Il est inutile de présenter Jean Goffart aux Chasseurs Ardennais qui l'ont connu au 1 Ch. A. avant la guerre, comme chef de peloton au 6 Ch. A., pendant la mobilisation et de la campagne de mai 1940 (son adjoint de peloton était l'actuel ministre des Classes moyennes, Charles Hanin). Après la guerre, il appartient aussi au 3 Ch. A. La section du Brabant se trouve en très bonnes mains, et nous félicitons de tout cœur son nouveau président.

HOUFFALIZE

Cotisations

Dans notre dernière circulaire, nous avons donné les noms de nos nouveaux délégués et indiqué la région qu'ils sont chargés de représenter. Ce sont eux qui perçoivent alors les cotisations.

A ceux qui habitent dans des localités dépourvues de délégués, nous renouvelons notre demande de bien vouloir verser leur cotisation au C.C.P. n° 762L37 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, à Houffalize, et ce, afin d'éviter les frais onéreux de recouvrement par la poste. Ceux qui ne l'ont pas encore fait sont instamment priés de s'en acquitter au plus tôt.

Tarifs postaux

Nous attirons l'attention de tous nos membres sur leur majoration depuis le 15 novembre. A partir de cette date, il faut un timbre de 3,50 F au lieu de 3 F pour l'affranchissement d'une lettre format standard d'un poids maximum de 20 g. Depuis lors, plusieurs lettres nous sont parvenues taxées, sans doute par suite d'ignorance ou d'oubli de la part de l'expéditeur. Que chacun veille donc à ce que sa correspondance soit suffisamment affranchie.

D'autre part, nous rappelons à tous ceux qui nous écrivent de ne pas oublier de joindre des timbres pour la réponse ou l'envoi de leurs dossiers.

Nouveau code de tri postal

A partir du 15 décembre, il y a lieu de faire précéder la localité de destination du numéro postal qui lui a été attribué. Exemple : 6660 HOUFFALIZE. A ceux qui nous écriront, nous demandons de nous indiquer le leur, surtout lorsqu'ils habitent une section de commune. Certes, le secrétariat possède le répertoire des communes avec leur numéro respectif, mais il ignore souvent de quelle commune fait partie telle ou telle localité.

Il est à souhaiter que ce nouveau système facilite et accélère l'acheminement de la correspondance.

Tombola F.N.A.P.G. Chevetogne

Voici les résultats du tirage de cette tombola. Numéros gagnants :

5320	4572	5043	3616	1949	3907
4491	5785	1679	4774	1493	5071
3969	5755	1832	4736	4706	1800
3622	4325	1405	5521	3183	5762
5454	3153	1806	3503	5296	3348
2035	5617	1489	5251	4082	2630
1557	4910	5799	3410	5451	1454
1742	5850	3821	1789		

(Sauf erreur ou omission.)
Les lots sont à réclamer chez le camarade Donia Widart, 5395 Chevetogne.

Congrès national

Ainsi que vous l'annonçait déjà le bulletin du 3^e trimestre 1969, le Conseil d'administration de la Fraternelle a décidé que le prochain Congrès national aurait lieu le dimanche 26 avril 1970 à Houffalize.

Que chacun en tienne bonne note dès à présent, car notre section se doit d'y être très largement représentée.

In memoriam

Le mercredi 19 novembre, une délégation de la section avec drapeau a conduit à leur dernière demeure deux de ses membres : Joseph Dessart, à Ambly et Omer Thomas, à Ychippé-Leignon.

Aux familles endeuillées nous présentons nos plus vives condoléances.

LIEGE - VERVIERS

Mort de l'ancien

porte-drapeau, Zénon Bay

Le lundi 10 novembre, une communication téléphonique de son épouse, nous apprenait le décès de notre ami Zénon Bay qui fut le porte-drapeau de notre section pendant de si nombreuses années; seule la maladie qui devait l'emporter l'obligea à nous demander son remplacement dans cette fonction, qu'il accomplit toujours avec la plus grande dignité.

Les funérailles ont eu lieu le jeudi 14. Tous les membres du comité de notre section ont assisté à la levée du corps à l'hôpital des Anglais.

Le cercueil, recouvert du Drapeau que notre camarade a tant de fois porté ainsi que de son béret vert et de ses décorations, fut acheminé, accompagné de sa famille, de notre président et de nombreux amis, vers le petit village ardennois de Petit-Han où notre ami serait éhément inhumé.

A l'arrivée à l'église, par une délicate attention du lieutenant-colonel Derit, chef du Corps, une délégation avec trompette du 3^e Bon Ch. A. rendait les honneurs.

A l'issue de la messe, dite par M. l'abbé Regnier et après un vibrant discours de M. A. suivie de la « Brabançonne », notre camarade a été conduit à un petit cimetière où, après une dernière sonnerie, il repose à présent auprès de sa chère maman.

A son épouse, à sa fille, à son gendre, ainsi qu'aux familles, nous renouvelons nos condoléances et les assurons que le souvenir de Zénon restera toujours parmi nous.

(Suite et fin de « La Vie de la Fraternelle » en p. 20).

LA VIE AU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS

UN NOUVEAU CHEF DE CORPS

LE 13 MARS 1970

La période de commandement au 3^e Ch. A., du lieutenant-colonel Derille devait normalement prendre fin à l'automne. Il avait été prolongé dans ses fonctions à la satisfaction générale. Cependant, même les prolongations ont une fin, et celle-ci a été fixée par l'autorité supérieure au 13 mars 1970, date à laquelle le major Siraux sera placé à la tête du bataillon.

Le lieutenant-colonel Derille occupera l'importantes fonctions à l'Ecole d'Infanterie à Arlon, dans le cadre de la restructuration des deux écoles (EI-ETBL), placées sous la direction du général-major Wagner, Arlonais d'origine, et qui commanda le 3^e Ch. A., de 1956 à 1958.

Quant au major Siraux qui fut longtemps l'EI et a épousé une Arlonaise, il est présentement commandant en second du 2^{me} de Ligne à Spa.

IMPRESSIONS PREMIERES D'UN ENTRANT

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que nous avons quitté la vie civile pour prendre le train d'une nouvelle vie.

Les sentiments de mes camarades étaient semblables, une certaine inquiétude mêlée à une impatience inavouée. Finalement, nous apprenons à la caserne Marie-Henriette que nous sommes affectés au 3^e Chasseurs Ardennais.

Les Chasseurs Ardennais, nous les connaissions de réputation. Nos aînés nous avaient longuement parlé des grands mérites de leur courage pendant deuxième guerre mondiale.

Le matin du cinquième jour, nous prenons le train pour Vielsalm. Là, des officiers étaient venus nous accueillir. Nous nous dirigeons en rang vers la caserne, sous le regard attendri des habitants.

Arrivés à la caserne, le cadre nous reçoit avec beaucoup de gentillesse. Le lieutenant-colonel Derille, chef de Corps, nous parle de la grande famille des Chasseurs Ardennais. Les jours suivants, tous nos doutes étaient dissipés, le 3^e Chasseurs Ardennais n'était pas un bataillon comme les autres. La discipline y est synonyme de respect, et la franchise n'est pas une de ses moindres qualités. Les premiers jours d'entraînement furent difficiles bien entendu. Mais les conseils nous supérieurs, l'attention des anciens, l'amitié des camarades eurent tôt fait de dissiper nos craintes les plus secrètes.

Oui, vraiment, cette caserne n'est pas comme les autres. Elle nous a tous frappés par l'esprit qui y règne aux entraînements. Sa salle de cinéma, sa télévision, sa bibliothèque en font une caserne de notre temps.

Depuis deux semaines déjà que nous sommes à Vielsalm, nous ressentons une

Le village de Moxhe a inauguré la rue Marcel Royer

C'est dans une atmosphère à la fois simple et extraordinairement sympathique qu'une délégation du 3^e Chasseurs Ardennais a été accueillie à Moxhe (Hennut) le 16 novembre 1969 à l'occasion de l'inauguration d'une rue au nom de Marcel Royer, Chasseur Ardennais de la classe 1939, tombé au combat le 10 mai 1940 à Rochelival dans les rangs du 3^e Chasseurs Ardennais.

Après le service célébré par le R.P. Mesters, curé de la paroisse, le bourgmestre Ancré Jamart, le major Possot commandant la délégation du 3^e Chasseurs Ardennais composée de deux sections de Chasseurs Ardennais, dont le SM Leruth de la région, ont tour à tour découvert les trois plaques aux différents carrefours de la rue. Le cortège, conduit par la fanfare de Hannut et par le groupe des majorettes de Hannut, s'est rendu au cimetière où a encore été éviqué de façon très émouvante le souvenir de ce chasseur ardennais connu pour son sens du devoir et son caractère généreux.

Une réception des membres du cortège, dont une délégation impressionnante de drapeaux des anciens combattants des environs, a eu lieu à l'école communale du village.

Dans son allocution le président de la section des anciens combattants de la région, M. Maurice Paulet, a remercié le bourgmestre et l'administration communale, les porte-drapeau, les différentes sections d'anciens combattants des environs de l'attention qu'ils ont portée à cette cérémonie.

A plusieurs reprises, au cours de la cérémonie, on a pu entendre la « Marche des Chasseurs Ardennais » en l'honneur de la délégation du 3^e Chasseurs Ardennais présente à cette occasion. Chaque Chasseur a ensuite, dans une famille de Moxhe, été invité à partager un petit banquet préparé à son intention.

La famille de Marcel Royer a accueilli chez elle avec une infinie sympathie l'officier responsable de la délégation.

L'après-midi, un thé-dansant a réuni la jeunesse de Moxhe et les jeunes Chasseurs Ardennais de la délégation.

Après avoir remercié les autorités communales et le président des associations patriotiques pour leur magnifique initiative, le major Possot, chef de la délégation et ses Chasseurs Ardennais ont pris congé de ce sympathique village et rejoint Vielsalm, réellement enthousiasmés par ce chaleureux accueil.



(Photo : Journal « Vers l'Avenir », Namur)
Le discours du bourgmestre de Moxhe. On reconnaît à l'avant-plan le major Possot, commandant en second du 3^e Ch. A.

FASTES DU 3^e CH. A. : 22 MAI 1970

MARCHE DU SOUVENIR (IV) : 24 AU 27 JUIN 1970

étrange fierté d'être parmi cette grande famille.

Maintenant, nous avons acquis la certitude que si le Chasseur Ardennais « ré-

siste et mord », il sait aussi être le plus franc des camarades.

Chasseur Ardennais Langevin.

Remise de hures et cérémonies du souvenir à Bomal s/Ourthe

L'Ourthe était une importante région de recrutement de Chasseurs Ardennais. Elle constituait aussi la seconde position de la 1^{re} D Ch. A. où venait s'établir régulièrement un bataillon du 1^{er} Ch. A. et un autre du 2^e Ch. A. en vue de préparer le repli et de soutenir l'installation des unités se trouvant à proximité de la frontière. Le canton de Durbuy compta aussi une section très active, aux plans philanthropique et résistante, du Service Social du Chasseur Ardennais. Et nous évoquons sur place ces derniers jours le souvenir de son président, l'adjudant CSLR Paul Mergot, tombé à l'AS en septembre 1944 près de Septon ; de son vice-président, le lieutenant Hubert Liégeois, officier TS du 3^e Ch. A., blessé en 1940 et tombé lui aussi glorieusement à l'Armée Secrète sur le territoire de Bomal ; celui du secrétaire Roger Dujardin de Barvaux, qui fut administrateur de la Fraternelle et se tua accidentellement en 1947, celui aussi du grand invalide Nestor Paulus, etc...

C'est pour toutes ces raisons que le lieutenant-colonel Derille commandant du 3^e Chasseurs Ardennais, décida d'organiser dans la région de l'Ourthe une cérémonie de remise de hures à des jeunes recrues. Bomal fut choisi en souvenir du lieutenant Liégeois.

Étaient notamment présents à Bomal, le 19 décembre, en dépit des frimas ardennais : le général-major Danloy, aide de camp du Roi et commandant de la III^e circonscription militaire ; le général e.r. Champion ; le colonel BEM Marlière, com-



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)
Accompagné du Chef de Corps, le général Danloy passe les troupes en revue.

mandant militaire du Luxembourg ; le colonel Haas commandant de Brigade ; les lieutenants-colonels Defêche, commandant le groupe de gendarmerie du Luxembourg et Moïny, ancien des 1, 3 et 6 Ch. A. et maintenant à l'Etat-Major FDI ; le major Frogner, ancien du 1^{er} Ch. A. et G3 de la III^e circonscription ; le commandant Albert Liégeois ; MM. Leboutte, président du tribunal de première instance de Marche ; M. Remacle, bourgmestre de Vielsalm et attaché au cabinet du vice-premier ministre, ministre du Budget ; M. Petitpas, bourgmestre de Bomal les membres de son conseil et les autres autorités de la commune ; plusieurs bourgmestres de la région, les enfants des écoles, etc...

Il y avait, bien sûr, de nombreux anciens Chasseurs Ardennais, avec, à leur tête, M. Hubert, président national de la Fraternelle, MM. André et Catin, présidents des sections de Houffalize et Vielsalm ; Colson et Ricaille, secrétaires des sections de Bertrix et Houffalize. Nous avons revu avec plaisir un ancien dirigeant de la

Fraternelle, van Egroo, actuellement directeur de l'Ecole Moyenne de Bomal, et qui, avec notre ami Dombret, de Xhoris-Hamoir, avait apporté une aide considérable dans la préparation de la journée.

Avant la prise d'armes, une manifestation eut lieu au monument en l'honneur du lieutenant Liégeois. Son père, âgé de 82 ans, et sa mère étaient présents. Des fleurs furent déposées au nom du 3^e Ch. A. par le chef de Corps ; de la Fraternelle, par le président national ; et de la commune par le bourgmestre. Des hommages furent aussi rendus au monument aux morts de la commune et à la plaque commémorative du sacrifice au camp de concentration de Flossenbürg, du lieutenant Georges Lambert, ancien officier du 6^e Ch. A. (8^e Cie) et instituteur de Bomal. Le lieutenant-colonel Derille, en compagnie du plus jeune soldat du Bataillon, Krakow rendit ensuite visite à la centenaire bomaloise, M^{me} Braconnier, à laquelle il remit des fleurs et des douceurs, ainsi que la plaque du 3^e Ch. A.



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)
Le général Danloy s'entretient avec un jeune milicien auquel il a remis le béret à la hure ; à sa droite, le lieutenant-colonel Derille et, à sa gauche, le bourgmestre Petitpas et le major Possot, commandant en second du 3^e Ch. A.

Le Bataillon était à 15 heures rangé impeccablement autour du terrain de football, avec quatre pelotons en grande tenue et six pelotons de recrues. Il fut passé en revue par le général Danloy. Puis le chef de Corps prononça une courte allocution, insistant sur la signification de la journée. Inutile d'ajouter que la musique FDI concourut par son chef le lieutenant Cardon à faire fidèle au poste.

Les bérets à la hure furent remis aux jeunes Chasseurs par les autorités : les généraux Danloy et Champion, les colonels Haas et Maritére, le président national, les présidents Catin et André, les commandants Liégeois et Dombret, le bourgmestre et le maire. Après quoi, le Drapeau du Régiment passa lentement, à titre symbolique, entre les rangs de deux pelotons. Puis, sur le lieu route de Manhay un défilé, masqué en tête, et les troupes traversèrent toute la localité.

Un vin d'honneur fut servi dans les locaux de l'Ecole Moyenne. Un discours fut prononcé par le colonel Derille qui remit des plaquettes au bourgmestre, dont l'épouse fut fleurie, à M. Liégeois père, à M. Van Egroo, Dombret et Paulus. Le Petitpas lui succéda, et le premier magistrat de la commune exprima sa fierté d'avoir accueilli les Chasseurs Ardennais et rendit hommage au colonel Derille, à qui il remit en souvenir un plateau en tant que président de la commune. Puis, pendant l'honneur ainsi toutes les mères de nos soldats. C'est le président national qui clôtura la série des allocutions. Il salua avec respect et admiration les généraux Danloy et Champion, puis évoqua les souvenirs glorieux des Chasseurs Ardennais de la région, espérant y voir renaître une solide implantation de la Fraternelle. Il termina par un hommage vibrant au lieutenant-colonel Derille, auquel il remit la plaquette d'honneur de la Fraternelle, ravée à son nom. Il y eut encore le chant de notre Marche, un buffet froid pour les personnes et, le soir, un bal de la Hure où l'on laissera des souvenirs à Bomal...

Comme la charmante villette est jumelée avec Fleurie, inutile de préciser que ce jour-là, les eaux nobles et le Brouilly, qui l'est tout autant, coulèrent en fontaines...

Jumelage entre le 3^e Chasseurs Ardennais et le 7^e bataillon de Chasseurs Alpins (Armée française)

DELEGATION A BOURG-SAINT-MAURICE

Le 15 septembre, à 9 h 30, s'envole de l'aérodrome militaire de Bierst, une délégation du 3^e Chasseurs Ardennais composée de 4 officiers, 7 sous-officiers et 7 caporaux et soldats ayant à sa tête le chef de Corps, le lieutenant-colonel Derille. Destination : l'aérodrome français du Bourg-du-Lac, ensuite Bourg-Saint-Maurice en Haute-Tarentaise, où le 7^e Bataillon de Chasseurs Alpins tient garnison.

Il y avait longtemps déjà que le lieutenant-colonel Derille, commandant le 3^e Chasseurs Ardennais, songeait à jumeler son régiment avec le 7^e Bataillon de Chasseurs Alpins ; il savait tout l'intérêt que pouvait représenter semblable manifestation sur les plans humain, social, sportif et militaire. Le projet, accepté avec enthousiasme par nos amis français, fut difficile à réaliser, mais le Colonel eut buté ; il ne lâche pas facilement une cause qu'il juge bonne. Aussi, en mai 1969, l'idée trouve-t-elle une première application concrète : le 3 Ch. A. reçoit à ses fastes une délégation de Chasseurs Alpins. Nos amis passent à Vielsalm un séjour qu'ils qualifient de splendide et rentrent chez eux enchantés en se jurant de réserver à ces Ardennais un accueil mémorable lorsqu'ils viendront à Bourg-Saint-Maurice. La date est fixée ; ce sera à l'occasion de la Sidi Brahim (*), fête de tous les chasseurs de l'Armée française.

Dans l'avion, l'ambiance est excellente. Il s'agit pour certains d'un baptême de l'air qu'ils supportent d'ailleurs très facilement. Mais l'épreuve les attend à l'aérodrome du Bourg-du-Lac. Une délégation de Chasseurs Alpins conduite par le lieutenant Baller reçoit les Chasseurs Ardennais. D'emblée, se crée un climat de franche fraternité. L'accueil des Français est empreint à la fois de simplicité et de cordialité. Il est aussi fort bien arrosé. Sur la route de Bourg-Saint-Maurice, l'on s'arrête pour prendre le dixième verre de bienvenue. Lorsque finalement, le car arrive à destination, la vérité nous oblige à dire que l'un ou l'autre, dont par décence, nous taïsons les noms, sont déjà placés sur orbite. Ceux-là, sans doute, garderont un souvenir imprécis

de l'accueil que nous réserve au mess, le chef de Bataillon Lestien, chef de Corps. Après nous avoir souhaité la bienvenue et nous avoir dit tout l'intérêt que lui-même et son cadre attachent à ces contacts entre Chasseurs, le commandant Lestien nous expose le programme de notre séjour et nous remet à chacun un livre sur l'histoire du 7^e Bataillon de Chasseurs Alpins de même qu'un insigne du Bataillon (7 BCA).

Une escalade étant prévue dès le lendemain, nous sommes ensuite invités à nous rendre au magasin d'équipement pour y recevoir un équipement de montagne : tout y est, depuis les crampons jusqu'au passe-montagne, en passant par les knickers, l'anorak, le togel et le piolet.

Chacun est ensuite aimablement pris en charge par un Chasseur Alpin qui, durant tout le séjour l'hébergera et le pilotera.

Le soir, les Officiers et les Sous-Officiers se retrouvent au mess pour le dîner tandis que les Chasseurs prennent le repas au réfectoire. Tous terminent joyeusement cette première étape d'un séjour qui s'annonce vraiment exceptionnelle.

Au programme du lendemain est prévu l'escalade de la grande Motte, un sommet de 3.658 m. Tout le monde est au rassemblement dès 7 h. en tenue de montagnard. Le voyage débute en voiture jusqu'à Tignes puis en téléphérique jusqu'à la station supérieure située à 3.015 m. Enfin, commence, l'ascension proprement dite. Très vite, le guide moniteur décide d'organiser des cordées et progresse avec beaucoup de précautions. Les Chasseurs Alpins, en montagnards avertis, ne prennent pas de risques. En passant à côté de crevasses impressionnantes dans le glacier, l'on comprend la raison de tant de prudence. Les nuages, malheureusement, nous masquent la vue. De temps à autre, une déchirure nous dévoile le spectacle grandiose de la haute montagne.

Après la prise d'armes, se déroule un challenge sportif inter-compagnies à l'issue duquel nous sommes conviés à un méchoui. C'est nouveau pour la plupart d'entre nous mais c'est excellent et l'ambiance y est extraordinaire. Chaque compagnie est réunie autour d'un mouton embroché. Il règne une odeur sauvage de feu de bois, de viande cuite et d'épices qui donne au repas son caractère particulier. Ce climat, cette camaraderie doivent rappeler à plus d'un militaire français une étape importante de sa carrière.

Aujourd'hui, le temps est splendide, les sommets sont dégagés, l'après-midi est propice aux excursions où nous emmenons nos hôtes pilotes. Ce beau temps n'était malheureusement qu'une éclaircie passagère. Le lendemain, la pluie nous empêche de réaliser la journée touristique et champêtre qui est programmée, aussi est-ce par petits groupes que s'organisent des excursions en voitures pour certains, à pied pour d'autres. Les uns vont en Italie ou à Chamonix, les autres serpentent dans les admirables sentiers de montagne des environs de Bourg-Saint-Maurice. Tous passent néanmoins une excellente journée et se retrouvent en fin d'après-midi, à l'hôtel de ville où le maire a organisé une réception en notre honneur. Au discours de bienvenue, du maire, le lieutenant-colonel Derille répond en soulignant l'heureuse coincidence de la rencontre du 7BCA et du 3 Ch. A. dans le 73^e département de France.

raison des mauvaises conditions atmosphériques. Le brouillard en effet rend la visibilité nulle et augmente la difficulté. C'est dommage, car cette expérience extraordinaire nous a convaincus ; nous sommes déjà mordus par cette impression de conquête dans l'effort, cet esprit de solidarité au sein de la cordée.

Vers l'altitude 3.400, le Chef de Bataillon stoppe la caravane et, à notre surprise, procède à la séance rituelle du baptême chasseur. Tous ceux qui, pour la première fois, ont dépassé la cote des 3.000 doivent s'y soumettre. Alignés, l'un à côté de l'autre, nous devons imprimer profondément nos faces dans la neige. Le commandant Lestien, d'un coup sec de piolet, fait alors sauter le bouchon d'une bouteille de champagne que nous buvons au goulot. Après cette cérémonie sympathique, nous poursuivons la descente jusqu'au poste des Boisses dont les Chasseurs Alpins disposent pour l'instruction en montagne. Nous y déversons un repas bien mérité, dans une joyeuse ambiance de camaraderie.

Après avoir rejoint les voitures, l'après-midi se passe en visites diverses avec nos hôtes pilotes. Le soir, nous nous retrouvons au mess pour un lunch suivi d'une veillée de Sidi-Brahim au cours de laquelle nous assistons à un excellent montage audio-visuel sur l'histoire du 7 B.C.A. Après cette page d'histoire nous découvrons le folklore de la Haute Tarentaise avec le groupe les « Trois Frontières » qui nous offre une démonstration très réussie de danses et de chants. Nous rejoignons le mess à l'issue de la veillée pour y recevoir un leçon de danses folkloriques par cet excellent groupe. Le lieutenant-colonel Derille se fait particulièrement remarquer dans les figures du quadrille : on parlera de lui, le lendemain, dans les quotidiens locaux.

Le 17 septembre a lieu la prise d'armes à l'occasion de la célébration des combats de Sidi Brahim. Le général Etcheverry, commandant la 27^e Brigade Alpine passe en revue le 7 BCA, impeccablement aligné. Le récit de ce célèbre combat est fait d'une voix énergique, émouvante, la cérémonie est brève, mais sincère.

Après la prise d'armes, se déroule un challenge sportif inter-compagnies à l'issue duquel nous sommes conviés à un méchoui. C'est nouveau pour la plupart d'entre nous mais c'est excellent et l'ambiance y est extraordinaire. Chaque compagnie est réunie autour d'un mouton embroché. Il règne une odeur sauvage de feu de bois, de viande cuite et d'épices qui donne au repas son caractère particulier. Ce climat, cette camaraderie doivent rappeler à plus d'un militaire français une étape importante de sa carrière.

Aujourd'hui, le temps est splendide, les sommets sont dégagés, l'après-midi est propice aux excursions où nous emmenons nos hôtes pilotes. Ce beau temps n'était malheureusement qu'une éclaircie passagère. Le lendemain, la pluie nous empêche de réaliser la journée touristique et champêtre qui est programmée, aussi est-ce par petits groupes que s'organisent des excursions en voitures pour certains, à pied pour d'autres. Les uns vont en Italie ou à Chamonix, les autres serpentent dans les admirables sentiers de montagne des environs de Bourg-Saint-Maurice. Tous passent néanmoins une excellente journée et se retrouvent en fin d'après-midi, à l'hôtel de ville où le maire a organisé une réception en notre honneur. Au discours de bienvenue, du maire, le lieutenant-colonel Derille répond en soulignant l'heureuse coincidence de la rencontre du 7BCA et du 3 Ch. A. dans le 73^e département de France.

Et nous voici au matin du dernier jour puisqu'aussi bien il faut que se terminent les choses les meilleures. Pour clôturer un programme aussi remarquable, les Chasseurs Alpins nous offrent une démonstration d'escalade au cours de laquelle, sans vantardise aucune, ils étaient tout leur savoir-faire dans les techniques les plus difficiles.

Mais le terme de notre séjour approche. Rassemblés une dernière fois au mess, nous assistons à une petite cérémonie de clôture au cours de laquelle le commandant Lestien remet au chef de Corps et à l'adjudant de Corps, pour nos deux mess, une magnifique photo grand format et un

fanion du 7 BCA. Il dégage les leçons qu'il faut retenir de ce séjour et nous expose les projets qui, de commun accord avec le lieutenant-colonel Derille, ont été retenus pour l'avenir. Le colonel Derille remercie le chef de Bataillon, souligne tout l'intérêt de ces contacts et invite une délégation du 7^e Chasseurs Alpins à assister à nos fêtes régimentaires et à la Marche du Souvenir 1970.

Dans l'avion qui nous ramène en Belgique, nous songeons à ces moments extraordinaires que nous avons vécus en France, nous songeons à l'ascension de la Grande Motte, à l'ambiance du Méchoui, nous revoyons les promenades et les excursions, mais, surtout, nous songeons à ces amitiés nouvelles, à ces contacts enrichissants, à cet accueil tellement sincère, et nous nous réjouissons de revoir nos amis à Vielsalm.

(* Sidi Brahim. — Au cours du combat de Sidi Brahim (21 - 26 sept. 1845) livré contre les troupes d'Abd-el-Kader, les chasseurs à pied ont écrit leurs premiers pages de gloire en tant qu'unités de chasseurs récemment constituées en bataillon par le roi Louis-Philippe I^{er}.

L'Opération 48 81 00 au 3^e Chasseurs Ardennais

« DEBOUT SUR LA FRONTIERE »

Fidèle à son désir de servir la Nation, le 3 Ch. A. se devait de participer à l'opération 48 81 00. Le bataillon contribua donc à cette action nationale de solidarité avec un effectif de 2 officiers, 3 sous-officiers et 33 caporaux et soldats, tous volontaires. Disposant de 9 jeeps dont 1 jeep ampli, ils furent organisés en équipes mobiles et envoyés dans les secteurs de Vielsalm, Trois-Ponts, Malmedy, Saint-Vith, Gouvy et la Roche. Leur mission : vendre des clips dans les villages, et à différents postes frontalière. Le résultat : une recette de 51.060 F et le sentiment d'avoir utilement consacré son week-end.

Il faut dire que l'on n'y regarda pas à une heure de travail : après avoir collecté tout le samedi après-midi, les équipes aux frontières étaient à leur poste le dimanche dès 8 h jusqu'à 21 h sans interruption, certaines d'entre elles se retrouvant ensuite chez le responsable local jusqu'à minuit pour l'aider à compiler la recette. L'on sut se montrer convaincant : le 1^{er} sergent-major Donnay n'allait-il pas s'asseoir à côté des chauffeurs étrangers pour leur expliquer le but de l'opération ; ou astucieux : tel soldat vendit bien cent fois son dernier clips jusqu'au moment où quelqu'un lui en demanda 5, qu'il alla sans vergogne chercher dans sa poche ! Bien entendu, la complicité bienveillante des douaniers força dans certains cas la décision, mais peut-être, vaut-il mieux ne pas s'étendre sur ce point.

Citons pour terminer l'appréciation de M. Evrard, chef du secteur de Gouvy, sur la participation des Chasseurs Ardennais : « Fidèles à la tradition, ils sont restés debout sur la frontière ; certes, ils n'ont pas mordu, mais ils ont résisté et tenu... le coup » et il ajoute : « Cette coopération spontanée des Chasseurs Ardennais a permis non seulement d'obtenir un succès plus important sur le plan opérationnel, mais aussi de nouer, sur le plan humain, des contacts très enrichissants. »

BASTOGNE : 10 MAI 1940

Appel aux anciens du 2^e régiment de Chasseurs Ardennais

Notre ami, le commandant e.r. G. Hautecler nous signale que l'appel aux anciens du 2^e régiment de Chasseurs Ardennais a été entendu par deux anciens.

L'un, Arnold Mergeais, de la 2^e compagnie, nous apprend l'existence d'un détachement d'une dizaine d'hommes à Neufchâteau comme T.Tr. Ce groupe a vécu sur lui-même durant toute la retraite jusqu'à Rhode-St-Genèse où il retrouve enfin la 2^e compagnie.

L'autre, Albert Maréchal, T.S. au II^e bataillon, a procédé au relevement des lignes téléphoniques militaires et cela en toute première ligne.

Espérons que d'autres anciens voudront bien apporter leurs témoignages. Ce qui intéresse particulièrement, c'est la vie du sous-officier et soldat durant cette journée. Comment ont fonctionné les services de ravitaillement en vivres, essence, munitions, etc. Quel était le moral des Chasseurs Ardennais ? etc.

Les témoignages peuvent être adressés directement à notre ami : 4, avenue des Bouleaux, Kraainem (Brabant).

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

- Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 3,50 F. En effet, nous ne devons acquiescer un nombre élevé de surtaxes.
- Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.
- Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national » ou « Trésorier national », car cela entraîne des complications... terribles, comme dirait Arsène Vaillant.
- Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.



L'arrivée des recrues en gare de Vielsalm.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

LA VIE AU 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS



Revue du Bataillon par le Roi, accompagné du ministre de la Défense nationale, M. Segers et du chef de sa Maison militaire, le général-major Blondiau.

Le Roi et la Reine en visite au 1^{er} Chasseurs Ardennais



Le Roi s'intéresse à la Mascotte du 1^{er} Ch. A., Victor III, laquelle imperturbablement et... irrévérencieusement, promène son bouloir-radar à la recherche de quoi que ce soit à avaler. Au fond, ... souriant, le général Blondiau. (Cliché « F.M. »)

Le 7 octobre dernier, dans le cadre de la visite de nos Souverains aux Forces armées belges en Allemagne, la garnison de Spich, où sont notamment casernés le 1^{er} Ch. A., le 1^{er} Cy et le 3^e A, a eu l'honneur d'accueillir le Roi et la Reine. Tandis que la Reine se rendait au camp scout Ambiorix, le Roi entendait un exposé général sur les activités socio-culturelles qui sont particulièrement développées à Spich. Il se rendit ensuite au mess des officiers du 1^{er} Ch. A., passant en revue le bataillon aligné tout le long du parcours, tandis que la musique du 1^{er} Corps scandait la Marche des Chasseurs Ardennais. Le Roi s'intéressa aussi à la mascotte Victor, qui se tint remarquablement bien pendant tout... l'entretien, mais manifesta brutalement son humeur par la suite en expédiant d'un coup de groin un photographe impertinent qui lui masquait la vue.

Le lieutenant-colonel Stenuit présenta au Roi les officiers du bataillon ainsi que leurs épouses, de même que l'adjutant de Corps et M^{lle} Doyen. Le Roi fut ensuite rejoint par la Reine. Après signature des Livres d'Or de la 7^e Brigade et du 1^{er} Ch. A., les Souverains reçurent un cadeau du régiment sous la forme d'un plateau en étain où était gravée la devise « Résiste et Mords ».

Le Roi et la Reine ont félicité chaleureusement le chef de Corps pour la belle tenue de son unité. Une journée qui fera date dans les annales du 1^{er} Ch. A.

M. Edmond Leburton, ministre des Affaires économiques, a présidé au tirage de la tombola «Cité de l'Espoir» organisée par notre section 1 Ch. A.



Allocution du ministre Leburton. A sa droite, le lieutenant-colonel Stenuit et l'adjutant Leuris (debout : les dirigeants de la Cité de l'Espoir, MM. Leroy et Hagelstein); à gauche, le colonel BEM Demarche et le président national. (Cliché « FM »)

LE PRODUIT NET DE LA DERNIERE TOMBOLA « CITE DE L'ESPOIR » : PLUS DE 675.000 F

En moins de deux ans, la Fraternelle Ch. A. a procuré près d'un million de francs à ce home d'enfants handicapés

Aux dernières informations — mais certaines rentrées sont encore attendues — le résultat global de la tombola « Cité de l'Espoir », organisée par notre section du 1^{er} Ch. A. se solde par un montant net de 676.899 FB. Le produit net de cette organisation a été remis à la Cité de l'Espoir. Non seulement la Fraternelle Ch. A. n'a rien retenu pour elle, mais elle a pris à charge de sa caisse la plupart des frais généraux et autres, ce qui représente une importante contribution.

Notre adjutant Leuris, qui fut l'initiateur et le maître d'œuvre de cette magnifique réalisation a été invité à la fête du personnel du home, qui réunissait quelque trois cents personnes. Les Chasseurs Ardennais y furent chaudement félicités et longuement acclamés. Le directeur de la Cité de l'Espoir a souligné qu'en moins de deux ans, notre association avait apporté à cette œuvre près d'un million de francs.

Le samedi 8 novembre, à Spich, dans le cadre des manifestations de la Saint-Hubert, il a été procédé au tirage des gros lots de la tombola en faveur de la Cité de l'Espoir, home d'enfants handicapés mentaux établi à Andrimont-Verriers. Cette manifestation était organisée par la section 1 Ch. A. de la Fraternelle. Les autres lots avaient été tirés la veille, au cours d'un bal ouvrant les fêtes de Saint-Hubert.

M. Edmond Leburton, ministre des Affaires économiques et président d'honneur de la Cité de l'Espoir, avait promis d'être présent au tirage de la tombola, et il le fut, à l'heure dite, débarquant d'un hélicoptère dans la cour d'honneur du quartier Colonel De Schepper, en compagnie de deux membres de son cabinet. Le Ministre fut accueilli par le Colonel BEM Demarche, commandant la 7^e brigade d'Infanterie blindée, le lieutenant-colonel Stenuit, commandant le 1^{er} Ch. A., M. Hubert, président national de la Fraternelle, les Adjudants Motte et Leuris, président et secrétaire de la section 1 Ch. A.

Après une courte halte au mess des officiers du 1^{er} Ch. A., le Ministre et sa suite gagnèrent la salle du Centre socio-culturel de la garnison de Spich, où des allocutions furent prononcées successivement par MM. Motte, Leburton et Hubert. Ensuite, M. Leburton procéda au tirage des gros lots, et notamment de la voiture automobile, du voyage pour deux personnes en Tunisie, offert par lui, du récepteur de TV, etc...

Les super gros lots

ont trouvé leurs gagnants

Nous avons appris avec plaisir l'identité des heureux gagnants des deux super gros lots :
— M. Jean CRECIS de COURCELLES emporte la voiture SCALDIA-ELITA ;
— M. HAGELSTEIN d'ANDRIMONT pourra s'offrir un deuxième voyage de noces sous le soleil tunisien.



Mise en mouvement des tombours par M. Leburton que... surveille la cheville ouvrière de la tombola, l'adjudant Lewis.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

TOMBOLA « CITE DE L'ESPOIR »

Autorisation du Ministère de l'Intérieur
(du 16 mai 1969)

NUMEROS GAGNANTS (Tirage du 8 novembre 1969)

Le billet portant le n° 159657 gagne la SCALDIA ELITA.
Le billet de couverture portant le n° 17647 gagne le voyage en TUNISIE offert par Monsieur le Ministre LEBURTON.

Autres lots, non encore réclamés le 12-1969.

002125	012849	273801	042169
261292	295203	023634	023214
038609	115780	118803	273752
049067	203511	113966	027969
295271	156620	283493	

Parmi les gros lots non encore réclamés, figurent :

- 2 Récepteurs TV
- 1 « Frigidaire »
- 1 Machine à écrire
- 5 Services à café
- 1 Hoover Wash-Automatique
- 8 Transistors
- 1 Montre homme.

Autres numéros gagnants, non réclamés le 5-12-1969 :

Billets ordinaires :

004920	139072	267444	193797
009820	132072	269854	194707
014540	162642	282874	207437
018330	171952	283504	208497
022390	175672	291784	215197
049730	190412	292054	217027
052390	216112		219787
066850	223682	001685	223707
073430	248142	009175	231827
077510	254532	012705	247757
085890	280152	015835	261427
105500	292812	022365	263317
108330	288152	061275	264117
110620	293842	071065	278207
121360	294712	084585	284927
128310		084995	289997
136390	009773	089235	
146530	012123	098645	003318
169610	017513	104505	008648
193290	019043	109435	016498
198560	020893	109265	020908
205130	021143	127335	034398
207840	037733	127555	042288
212130	052463	148055	046718
212860	063603	167295	065428

225580	063583	167375	070878
242340	072133	189145	074388
273820	083243	176155	078038
289180	083783	177825	089848
298250	086243	183435	097418
	094203	193295	100188
002431	096633	198655	110228
013631	105763	199825	116768
015931	117643	206845	129148
017811	120283	222515	153318
020301	121423	239585	155968
032861	122183	247995	180608
034871	128383	251655	196658
055721	129483	288895	206968
093821	132793	282085	226668
094371	146853		220228
100191	171843	001196	220248
102241	189013	010346	226378
107331	206313	014928	238038
112361	227403	037136	268928
114341	254033	038096	288578
154921	266233	059276	266218
155681	287653	065796	297268
295271	156620	283493	
	155711		
	171001		



Tout le monde a le sourire... à la pensée de faire des heureux.

(Photo : N. HEIDEN, Siegreisrundschau, Siegburg)

179421	004814	083936	013358
193041	007954	092596	015879
193401	009424	092696	023919
206081	009664	116666	033549
207631	014414	126706	036919
218931	019324	161326	038209
222231	019634	164226	050689
238831	036774	163966	052179
246771	038214	168356	065129
262871	041154	183756	065289
263111	043614	195516	072529
266351	062944	200936	084709
277371	074024	224716	088419
278521	087884	232656	093359
280421	089114	260576	094749
280901	092514	267396	095069
299731	092814	294046	108919
	096604	294486	111849
	096804		111979
003762	100794	004867	128119
012502	104184	008457	139749
013662	129844	013497	140189
030422	148954	016557	143639
035862	154914	024447	156179
041152	184704	029937	175579
044352	194184	045807	182659
049562	202714	052137	185189
072942	204814	070787	196999
077022	207954	070817	204049
078142	216704	092877	207259
089072	218274	094327	226129
092792	222044	101907	248169
095742	224744	129207	250239
103062	237804	131087	273769
103532	239604	159747	292209
138202	249654	191367	

b) Billets de couverture :

05705	00521	25865	26268
22807	09475	00833	12410
26167	22215	28381	00675
25436	19602	12123	
17856	17516	08508	

Tous les N° se terminant par 88 gagnent un livre « La Cité de l'Espoir ».

Les lots peuvent être retirés au 1^{er} Chasseurs Ardennais, au siège de la section I Ch. A. de la Fraternelle, à Spich (RFA), tous les jours ouvrables de 8 à 12 h et de 14 à 17 heures.

On peut aussi présenter les numéros gagnants aux diverses sections de la Fraternelle Ch. A. qui se chargeront de réclamer et de remettre les lots.

N.B. — 1) Aucun lot ne sera expédié par la poste ou autrement.

2) Tous les lots non réclamés au 31 janvier 1970 seront remis à la Cité de l'Espoir.

« Redde Caesari quae sunt Caesari »

Il existe un grand nombre de mots, de formes, de termes, pour exprimer des remerciements les plus vifs à tous ceux qui vous ont aidé, appuyé, secondé, à réaliser un but pour une cause juste, humanitaire et nécessaire comme ce fut le cas pour notre dernière opération organisée au profit de La Cité de l'Espoir.

Tous ces braves, ces amis, ces vrais amis ; et ce sont de vrais amis car c'est toujours dans le besoin que l'on reconnaît les amis, je ne sais comment m'exprimer pour leur prouver ma reconnaissance.

Reconnaissance pour leur dévouement total, spontané, généreux, désintéressé. Gratitude pour l'aide combien précieuse qu'ils ont bien voulu m'apporter.

Avant de lancer cette opération j'envisageais l'avenir avec un optimisme plus que débordant. Qui aurait pu me contredire dans une Fraternelle aussi puissante que la nôtre ?

Appuyé à fond par notre Président national et par notre Secrétaire national je voyais TOUS les Chasseurs Ardennais marcher comme un seul homme dans un coude-à-coude fraternel pour atteindre le but, le rêve utopique de récolter un petit million pour les enfants de La Cité de l'Espoir.

Et bien, c'est foutu ! Oui, foutu ! Même pas 3/4 de million. Le bénéfice net s'élève à 676.399 FB.

Mais, Monsieur Lewis, vous n'êtes jamais content ! Vous avec un résultat remarquable, inespéré ! Allons, allons, vous n'êtes pas raisonnable ! ! !

Quelques-uns se sont dévoués corps et âme, tels notre Président national, notre Secrétaire national, la section du Brabant avec la sous-section de Molenbeek, Robert Fradecourt de la section d'Arion, le capitaine Jacques Cauffmann avec l'adjudant Roger Thomez (ces deux derniers se trouvent à des milliers de kilomètres de chez nous. Etant à l'Assistance technique militaire au Congo, ils auraient bien pu se désintéresser de l'affaire et nous laisser tomber), le 20^e d'Artillerie (ancien Régiment d'Artillerie des Chasseurs Ardennais avant-guerre), la section de Virton du commandant Aulphenne, Pierre Lejeune, Fernand Lebaq, Guy De... et beaucoup d'autres en-dessous de 106 carnets.

Une mention tout à fait spéciale pour notre porte-drapeau qui a battu tous les records et a failli atteindre le nombre impressionnant de 800 carnets ! 1^{er} Sergeant-Major Talbot, (mon cher Jean, tu as bien mérité le brevet de spécialiste vendeur de carnets de tombola. Si j'avais eu une vingtaine de Jean Talbot ! ! !...)

Beaucoup de Chasseurs Ardennais ont commandé un et plusieurs carnets. Si TOUS les Chasseurs Ardennais avaient fait comme ces derniers, que je remercie de tout coeur, nous aurions atteint une vente approchant de 10.000 carnets et notre but aurait été largement dépassé.

Je sais, les temps sont durs, on est sollicité de partout. Tombola par-ci, tombola par-là, collecte pour ceci, collecte pour cela ! Rien ne vous empêchait cependant de vendre quelques billets ou carnets à l'usine, au bureau, aux amis, comme l'ont fait quelques anciens qui ont vendu 10, 20... jusqu'à 50 carnets.

Je n'ai pas la prétention de « diriger » la Fraternelle, et encore moins de donner des ordres à nos anciens, mais j'attendais d'eux une aide généreuse, précieuse et efficace. Ce ne fut malheureusement pas



A qui le gros lot ? ...

(Photo : N. HEIDEN, Siegreisrundschau, Siegburg)

le cas et c'est la raison pour laquelle j'ai dû faire appel à d'autres organisations qui, bien que n'ayant rien à voir avec les Chasseurs Ardennais, m'ont aidé dans la mesure de leurs possibilités.

La CMC, qui a bien voulu mettre des carnets en vente dans TOUS ses magasins d'Allemagne et nous a offert des lots. D'autres sociétés qui ont bien voulu participer activement à la vente des billets : La Fraternelle du Corps des Volontaires de Corée, les Vétérans de Léopold III (particulièrement l'adjudant Courteville d'Arnsberg qui nous a donné un fameux coup de main), quelques unités de l'Armée belge, l'Athénée de Goselès, quelques écoles belges d'Allemagne (Westhoven, Siegburg, Vogelsang), quelques maisons de Jeunes (Marche-en-Famenne, Spich...).

Le personnel de La Cité de l'Espoir qui, à lui seul, a récolté la somme de 127.000 FB.

Mon camarade Aljred Haërys qui n'a absolument rien à voir avec les Belges, et encore moins avec les Chasseurs Ardennais, qui m'a apporté 60.000 FB.

L'adjudant André Feltesse (toujours au poste) qui est dans tous les coups et sur qui l'on peut compter à plus de 100 % en toutes circonstances, que ce soit au point de vue organisation, aménagement, coup de main par-ci, coup de main par-là. Je l'ai encore chargé de la remise des prix pendant que le bataillon se trouvait à Vogelsang pour trois semaines (mission de confiance qu'il a bien voulu accepter d'emblée).

L'adjudant Henri Reul, grâce à ses relations et ses conseils précieux, nous a procuré un très grand nombre de magnifiques lots et nous a permis de réaliser un bénéfice très appréciable qui a fortement augmenté nos recettes.

Je n'en voudrais de passer sous silence les obscurs, ceux que le public ne voit jamais. Ceux que le public ne voit pas car il ne peut se rendre compte de ce qui est effectué par leurs soins, les postiers, nos amis du BPS 14 qui ont accompli un travail remarquable.

Notre tombola a fait passer des milliers de lettres supplémentaires par leurs mains. Ils s'en seraient bien passés, de même que les dépôts de fonds, la vente des carnets, les heures supplémentaires... J'ai toujours été accueilli avec courtoisie, avec le sourire, avec bienveillance et... en priorité.

D'autres, encore plus obscurs, mes braves garçons, employés du secrétariat, MES miliciens, ces planqués, ces embusqués,

ces scribouillards, ces plumitifs qui travaillent en dehors des heures de service, pendant les week-ends, sans jamais rechigner, sans être commandés, de leur propre initiative alors qu'ils pourraient, s'ils le voulaient, « tirer sur la ficelle » et freiner le travail étant donné qu'ils sont, plus souvent qu'à leur tour « livrés à toutes les sauces ».

Puisse tous ces amis trouver ici l'expression de ma profonde gratitude.

« F.M. » (Hebdomadaire militaire) a fait un « foim de Dieu le Père » dans son n° 46 en publiant un compte rendu du tirage. Je signale en passant que son reporter a été très mal renseigné par un profane. En effet, on peut lire : « bien que les billets aient été vendus par des miliciens », ce que publie également le Journal du Corps malgré le correctif qui lui a été envoyé. « F.M. » a publié une mise au point et un complément d'information dans son n° 49.

Un grand merci à « l'Avenir du Luxembourg » et au « Peuple », au journal des « Croix de Guerre », au périodique « Le Vétérans », au journal « Le Sous-Officier Belge », au « Journal du Corps », « l'Avenir du Luxembourg » a, en outre, bien voulu publier gratuitement la liste des numéros gagnants.

Nos remerciements s'adressent également à la province de Luxembourg, à la Brasserie Artois qui a bien voulu nous offrir les affiches, par l'intermédiaire de M. Paulus.

Quoi qu'on en dise, le résultat est assez satisfaisant quand on considère le peu d'aide apportée à la réalisation d'une entreprise aussi considérable que celle qui vient d'être réalisée... en partie.

D'un côté 48.810, dont je ne voudrais enlever aucun mérite, loin de là, a jeté une « cassure » très nette sur notre champ de bataille.

La préparation de 11.11.11 ne nous a pas permis de faire à la T.V. une publicité Cité de l'Espoir par Monsieur le Ministre Leburton comme il en avait été décidé de prime abord.

D'autres tombolas sont venues se juxtaposer à la nôtre (Le soleil luit pour tout le monde !)

En conclusion, je constate que je ne suis pas « mûr » pour interpréter ce rôle de « philanthrope », et bien que notre Président national ait un jour fait allusion à un « Deus ex machina » de la Fraternelle, je tenais absolument à proclamer, en remerciant TOUS CEUX qui ont bien voulu m'aider « a Redde Caesari quae sunt Caesari » !

Le Commandant du 1 Ch. A. en deuil

Nous avons appris avec peine la mort du père du lieutenant-colonel Stenuit, commandant le 1er Chasseurs Ardennais. Nous lui réitérons l'expression de nos sincères condoléances.

Fusiliers d'Assaut et cross

Le CHALFUSAS 69 ou Challenge du Fusilier d'Assaut s'est disputé à la fin du mois d'octobre. Le 1 Ch. A. s'est emparé de la deuxième place, échouant d'un souffle derrière le 2 Cy. Le 3 Ch. A., qui participait pour la première fois à la compétition, y a fait une entrée en fanfare, prenant la 4^e place, pas loin des vainqueurs.

« Labor Omnia Vincit Improbis » !

FIN D'ANNEE SOCIALE
La Section 1 Ch. A. a enregistré 1.571 membres répartis comme suit :

2 Cie	260
Cie EMS	250
1 Cie	192
3 Cie	187
Cie Sp	166
Anciens	516

Le trophée du recrutement, que j'avais promis en début d'année, a été attribué à la 2^e Cie qui a recruté 260 membres.

Le 8 novembre, au cours de la prise d'armes de la St-Hubert, notre président national, M. Albert Hubert, venu spécialement de Bruxelles pour la circonstance, remit le trophée au 1^{er} sergent-major Antoine (délégué de la Fraternelle pour la 2^e Cie).

La 2^e Cie a donc remporté le trophée et en a la garde pendant un an.

Il est remis en compétition jusqu'à la St-Hubert 1970. Restera-t-il à la 2^e Cie ? L'avenir nous l'apprendra mais je pense que la lutte sera chaude !

Nous remercions vivement M. Hubert qui, malgré ses lourdes charges, a bien voulu rehausser de sa présence les cérémonies du 8 novembre.

Un grand merci également à notre secrétaire national, M. Victor Robert, qui, lui aussi, est venu spécialement de Bruxelles, accompagné de son épouse, de sa fille et de Jean Temmerman (ancien de la 2^e Cie), délégué de la Section du Brabant, pour assister au bal de La Cité de l'Espoir, au tirage de la tombola et aux cérémonies du 8.

Soutien

Un Anversois, ancien du 10^e de Ligne. F. DECOENE, Docteur GARITTE, CHEFNEUX, LEONARD, BALTHAZAR, HENRY, RINGEL, Abbé GUILMOT, DUBRUCQ, WILLIAMS, VANDEVOORDT, SPOIDEN, POLFLIET, VAN ENGELS-HOVEN, Mlle LOGEOT, J. TEMMERMAN, LATRAN, EVRARD, DOCQUIER, TURPIN.

Nominations

Au grade de sous-lieutenant de réserve : DELCOMINETTE et VAN HOLE.

Au grade de caporal : J. PENANT, D. DAMIEN, R. BERO, C. ONDERET, C. SECULIER, V. DESMET, M. CHRISPEELS, E. WINAND, G. CORDA, F. COSMANS, D. CAULIER.

Sous-lieutenant milicien Denoel, nommé sous-lieutenant de réserve le 29 août.

1^{er} sergent Galderoux, nommé 1^{er} sergent-major le 26 septembre.

Sergent Vandeuven, nommé 1^{er} sergent le 26 septembre.

Etouard nous a quittés pour rejoindre les Para-Commandos.

Au grade de caporal :

BLERET, CHRISTOPHE, MILLER, GOOSSE, STILLE, LELONG, LAMBERT, VANKERKHOVEN, LARET, MEES, BRICHARD, CAUDRON, NOEL, W.

PROMOTIONS TRIMESTRIELLES

Au 26 mars 1969 le 1^{er} sergent GUISET a été nommé au grade de 1^{er} sergent-major.

Au 26 décembre 1969 : les sous-lieutenants CASIN et LINDELAUF ont été nommés au grade de lieutenant.



Notre Adjudant de Corps, l'adjudant René DOYEN, est nommé au grade d'Adjudant-Chef.

Le 1^{er} sergent DANDOIS au grade de 1^{er} sergent-major.

Commissionnements

Au grade de sergent :

Le caporal DONY.

Au grade de caporal :

LESSENS, JASPAR, HANSON, DONY, LENAERTS, LAKAYE, HONNAY, JADOT, PAINBLANC, MAQUESTIAUX, SCLAVON, SCOUFLAIRE, STYCZYNSKI, NEBROI et GOUTOUDIS.

Nos vives félicitations à tous ces heureux nommés et commissionnés.

Naissances

Christophe chez M. et Mme Francis BIVER.

Robert-Alexandre chez le sous-lieutenant et Mme Michel KAYSE.

Anne-Marie chez le commandant et Mme ENGELS.

Nathalie chez le sergent et Mme VAN-DEVELDE.

Robert chez le caporal et Mme FERY. Sylvain chez le soldat et Mme ROGER.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux-nés et félicitons les heureux parents.

MARIAGES

Christian GEUBELLE a contracté mariage avec Mlle Agnès VANDENBOSCH. M. DEWOLF avec Mlle Tamara SEY-FERT et Michel HANOUL avec Mlle Claudine DUMONT.

Mlle Nelly SERVAIS, fille de notre sympathique 1^{er} sergent-major Albert, a épousé M. Nicolas DELSAERT.

Nous souhaitons une vie longue et pleine de bonheur aux jeunes époux et félicitons les heureux parents.

Décès

Notre camarade Roland HANOT est décédé le 22 novembre à l'Institut Bordet à Bruxelles.

Nous prions les parents de Roland de bien vouloir accepter l'expression de nos condoléances sincères et émuës.

Recherches

Les titulaires des n^{os} de CCP 96.48.54 et 71.32.08 sont priés de faire parvenir leur nom et adresse complète. Celle-ci ne figurant pas aux avis de crédit.

Des envois portant la mention « inconnu » — « rue inconnue » — « adresse insuffisante » ont été retournés au secrétariat.

D'autres n'ont pas été envoyés (adresse incomplète).

Il s'agit de cartes de membres et de billets de tombola destinés aux personnes ci-après :

— MM. MERGNY - PHILIPPART - VAN CESSELT - POLLET - DEPIESSE - Abbé NADHART - REMON - COLLARD - MASSET - MATHY - ...X... CCP. 96.48.54.

Ces plis ne demandent qu'à être transmis... à condition d'avoir une adresse complète.

Football

VETERANS		
3 sept.	CSA - Dellbrück	2-1
17 sept.	CSA - 4 TTr	5-0
1 oct.	Ent. Spich - CSA	4-0
5 nov.	CSA - Old Chaps	5-0
12 nov.	CSA - Bensberg	10-0
10 déc.	17 RA - CSA	?
17 déc.	Rösrath - CSA	?
JEUNES		
3 sept.	Brand - CSA	0-11
17 sept.	Butz - CSA	2-5
15 oct.	CSA - 4 TTr	1-
5 nov.	Dellbrück - CSA	1-
12 nov.	CSA - Cologne	7-2
10 déc.	17 RA - CSA	?

Du fric !!!

Encore du fric!!!

Toujours du fric !!!

E c o t o u d i s d e s l i a r d s !

C'est maintenant qu'il faut y penser O n a tendance à l'oublier T'ou période, c'est le dernier I l ne te s'ra plus envoyé S i en janvier c'est pas payé ! A lors il faut « recouler » ??? T'oujours bon œil, le trésorier I l n'a que cela à penser !!! O n a encore bien cinquante francs N'ous contenterons notre Adjudant

Les bulletins combinés « virement-versement » que notre Président national a bien voulu faire insérer dans « Le Chasseur Ardennais » peuvent encore servir au paiement des cotisations.

Prière s.v.p. de bien vouloir mentionner le motif de votre versement au verso (cotisation 1970, cotisation football, don Cité de l'Espoir, etc...). Merci d'avance pour votre compréhension. M. LEURIS, Secrétaire-Trésorier.

Décès du Colonel BEM BEAUFILS, commandant de l'École d'Infanterie



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Nous avons appris avec peine et stupeur la mort inopinée, en son domicile de Bruxelles, le lundi 10 novembre à l'aube, du colonel BEM Georges Beaufils, commandant de l'École d'Infanterie et attaché militaire à Luxembourg. Le défunt avait aussi assuré l'intérim du commandement militaire de la province de Luxembourg, après le départ du colonel Remencie et en attendant la nomination du colonel BEM Marlère.

Originaire du pays de Neufchâteau — il était, en effet, né à Léglise, en 1915 — le colonel Beaufils avait fait ses humanités au collège St-Michel de Neufchâteau, et était sorti deuxième, en 1937, de la 81^e promotion Infanterie-Cavalerie de l'École royale militaire. Il avait été versé au 14^e de Ligne à Liège, et était passé à son déboullement, le 29^e de Ligne, lors de la mobilisation. Il avait fait campagne avec cette unité en mai 1940, et avait été prisonnier de guerre pendant cinq ans.

1 Ch. A. (suite et fin)

Distinctions honorifiques

La Médaille du Volontaire de Guerre Combattant à l'adjudant de Corps DOYEN.

La Médaille du Militaire Combattant à l'adjudant DOYEN, adjudant VAN DEN EEDE, adjudant PAQUET, adjudant CANTINEAU, au 1^{er} sergent-major DEWALQUE, au 1^{er} sergent GUISET.

La Décoration Militaire de 2^e Classe au 1^{er} sergent D'HAESE, au sergent GOFFIN, au sergent AUGUSTIN, au caporal DOLPIRE, au caporal RENARD.

La Médaille Commémorative de la Guerre 40-45 à l'adjudant VAN DEN EEDE et au 1^{er} sergent GUISET.

La Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne au capitaine BEM DIEU, à l'adjudant PEQUET.

La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II à l'adjudant CHENOT, au 1^{er} sergent-major DUMONT, au 1^{er} sergent DUBUISSON.

Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant PAQUET.
Nous les félicitons vivement.

Parmi les diverses fonctions remplies par lui, signalons qu'il fut instructeur à l'ERM, attaché à la section « Organisation » de l'Etat-major général de la Force terrestre, chef d'Etat-major de la 17^e brigade blindée, chef de la section « Organisation » de l'Etat-major général Interforces, et depuis septembre 1968, commandant de l'EI. Avant d'être désigné à cette fonction, il avait été chargé notamment par l'Etat-major général de faire rapport sur la Marche du Souvenir, et lui qui était un Ardennais et un Luxembourgeois fidèle, il avait été très emballé par l'initiative du lieutenant-colonel Borboux. Maintes fois, il avait témoigné sa sympathie aux Chasseurs Ardennais dont il regrettait de n'avoir pu faire partie, et il s'était efforcé d'associer les dirigeants des fraternelles du 10^e de Ligne et des Chasseurs Ardennais à la vie de l'École d'Infanterie, ne manquant aucune occasion de souligner que l'EI avait la garde du glorieux drapeau du 10^e de Ligne.

A la sortie de presse de notre dernier bulletin, il avait encore envoyé une longue lettre à notre président national, écrivant notamment : « Comme chaque fois, je l'ai lu avec plaisir et j'ai apprécié sa facture. Je vous félicite et vous remercie du travail, de l'excellent travail que vous faites là. C'est une Fraternelle

pas ordinaire ». Il avait été aussi fort ému, dans son attachement à la chose militaire, par l'intervention intempestive des quelques contestataires de la Marche du Souvenir. Sa lettre faisait surtout état de la situation matérielle et morale de ses sous-ordres à l'École d'Infanterie, et de son souci de les voir améliorées. Maintenant qu'il est décédé, nous pouvons reproduire un extrait de sa lettre à ce sujet : ... ne croyez pas que la révolte gronde. Non, les gens sont disciplinés, ils ont du moral (on y veille, mais cela ne met pas des « fayots » dans la soupe familiale); mais ils sont déçus que l'aspect social de la vie des « khakis » fasse si peu de poids dans les programmations ministérielles ». Et il terminait en soulignant « son plus entier dévouement à la cause militaire ».

Dès que fut connu son décès, le président de la Fraternelle adressa un télégramme à Mme Beaufils. Un certain nombre de Chasseurs Ardennais, en dehors du président national, étaient présents au service funéraire célébré à Bruxelles; on y reconnaissait notamment le général-major Groven, chef d'Etat-major de la Force terrestre, les colonels A. et Ch. Lahière, Goebeur, Godet, Bergillez et Stenuit. A la cérémonie d'inhumation en son village de Léglise, il y avait le colonel Derille commandant le 3 Ch. A., et nos amis R. Reuter et A. Balbeur notamment.

Les Chasseurs Ardennais renouvellent à Mme et Mlle Beaufils ainsi qu'à l'École d'Infanterie leurs sentiments profonds de sympathie.

AU 20 A

Nous avons eu connaissance par la presse du décès, le 5 octobre, à l'hôpital militaire de Cologne, du major G.F. Bastin qui fut, durant plusieurs années, commandant en second du 20 A.

Né à Martelange le 1^{er} juillet 1925, le major Bastin avait milité dans la Résistance avec des Chasseurs Ardennais, et il était fort attaché à resserrer les liens entre son régiment d'Artillerie, créé comme unité Chasseurs Ardennais, et la Fraternelle. Il avait assisté à plusieurs de nos manifestations. Depuis peu de temps, il était attaché au service des Travaux des Forces belges en Allemagne.

Le 20 A a participé, le 17 octobre, à Elsenborn, à une importante démonstration de la puissance de feu de notre artillerie. Quelque 1.180 projectiles, représentant un poids supérieur à 35 tonnes, ont été lancés. C'était précisément le 20 A qui avait les plus gros calibres avec ses obusiers de 203 mm. La démonstration fut grandiose, au point que le « Journal du Corps » qui est, on le sait, l'organe des Forces belges en Allemagne a pu intituler son compte rendu « Arty cocktail »...



Les puissants obusiers 203 mm du 20 A.

(Cliché « Journal du Corps »).

SAINT-HUBERT

Le comité provisoire de la section de la Fraternelle, à Saint-Hubert, a été constitué de la manière suivante : président, M. Jean Dom, percepteur des Postes, Lorcay-Arville; vice-président, Albert Gofflot, maître imprimeur à Saint-Hubert; secrétaire-trésorier Jean André, 1, route de Poix, Saint-Hubert (tél. (061) 615.80).

—0—

Nous avons appris avec plaisir qu'au cours d'une séance d'hommages rendus, à Bruxelles, à des membres particulièrement méritants du secteur « Industrie et métiers graphiques et du livre », le vice-président Albert Gofflot avait reçu l'insigne d'honneur en argent de Lauréat du Travail.

Timbres, s.v.p.

Notre administrateur-conseiller, le colonel BEM H^m Jean Borgniet nous demande de rappeler à ceux qui s'adressent à lui pour bénéficier de ses conseils et interventions qu'ils sont priés de rejoindre les timbres voulus pour la reprise.

LE BULLETTIN

Reçu pour le fonds de soutien du bulletin :

Victor DELANG, Louvain 200 F
Abbé NACKAERT,
Baugnies-Pipaix 100 F
Lucien VANMUUSEN,
Bruxelles 16 80 F
tous trois anciens 1914-1918 du 10^e de Ligne et
Gaston SMETS, Herstal 20 F

De plus, notre ami A. DROESHAUT, de la sous-section de Molenbeek, nous a apporté à nouveau quinze abonnements de soutien.

Grand merci à tous. Puissent-ils trouver de nombreux imitateurs !

LES ALEAS DU METIER PARLEMENTAIRE

La presse nous a appris que notre ami, le député Roland Gillet, échevin de Woluwé-St-Pierre, avait eu la désagréable surprise de se voir voler sa voiture. Nous espérons qu'il l'a récupérée depuis lors. Nous avons été cependant interdits de lire que certains journaux lui attribuaient la plaque d'immatriculation P 420, et d'autres, P 240. Espérons qu'on ne lui a pas ramené deux véhicules...

« CANTINE MILITAIRE CENTRALE » et « LE LOGIS MILITAIRE »

Depuis le 1^{er} décembre, les organismes « Cantine Militaire Centrale » A.S.B.L. et « Le Logis Militaire » S.A. sont transférés du 111, rue du Commerce, Bruxelles 4 à la chaussée de Louvain, 392, 1030 Bruxelles, téléphone : (02) 35.61.00.

In memoriam

Deux braves soldats de la 3^e Cie du 2 Ch. A.

Le major Eppe, président de la section d'Etalle et ancien commandant de la 3^e compagnie du 2^e Chasseurs Ardennais en 1914, a rendu un ultime hommage à deux de ses soldats.

Nous donnons quelques extraits de ses allocutions :

1. — Funérailles de Gustave Gobert, le 7 juin 1969 à Etbe.
Originaire d'Etbe, localité martyre de la guerre 1914, qui a donné en 1939-1940 plusieurs soldats courageux à notre 3^e Cie, Gustave Gobert enlevé prématurément à sa famille et aussi à l'affection de tous ses camarades.

Gustave Gobert fut un Chass. Arden. sans peur et sans reproche, né à Etbe le 10 septembre 1904, soldat milicien cl. 1926, mobilisé en 1939 à la 3^e Cie du 2^e Chass. Ard. où il a fait toute la guerre de 1940 et où il s'est comporté héroïquement.

La dure mobilisation 1939-1940 aux Chass. Arden. (car elle fut très dure aux Chass. Arden.) et surtout la guerre de 1940, l'ont marqué profondément dans sa chair, il a payé par son devoir héroïque de soldat, un lourd tribut à la patrie. Il en portait encore les traces douloureuses.

Après avoir marqué toutes les étapes de l'accomplissement de ce devoir de soldat du 10 mai 1940 au 28 mai 1940, nous rendons hommage à tous ces braves de la 3^e Cie présents aux funérailles de notre brave Gustave Gobert : ce sont : Paul Baulard, Albert Saintmard, Alexis Liégeois, Alfred Goffin et d'autres. Ils ont bien mérité de la patrie par leur comportement pendant cette guerre atroce. Et surtout notre brave et héroïque Gustave Gobert. Je tiens à le souligner.

S'il laisse un grand vide parmi ses frères d'armes, il en laisse un grand aussi chez ses anciens camarades de travail.

Pour nous sa bonté, sa fidélité renouvelées provoquant en nous par sa perte irréparable une intense douleur.

Famille éplorée, épouse, enfants et petits-enfants, recevez nos consolations ; que celui que vous pleurez revive souvent dans vos souvenirs.

Je demande en cet instant émouvant à notre drapeau des Chass. Ardennais de s'incliner sur le cercueil de notre brave Chass. Arden. Gustave Gobert.

2. — Funérailles d'Arthur Willième, le 19 août 1969, à Hampteau.
Arthur Willième décédé accidentellement, originaire de Hampteau, localité touristique des bords de l'Ourthe ; belle région qui a donné en 1939-1940 à notre 3^e Cie plusieurs soldats courageux.

Arthur Willième fut un Chass. Arden. sans peur et sans reproche.

Soldat milicien cl. 1926, mobilisé en 1939 à la 3^e Cie du 2^e Chass. Ard. où il a fait toute la guerre de 1940 et où il s'est comporté héroïquement.

La dure mobilisation 1939-1940 a permis à notre vaillant Arthur de donner toute la mesure de son courage et de son habileté dans les nombreux travaux de défense de la position frontrière de la région de Bastogne.

Campagne et ailleurs. Nous ne parlons pas de ces gardes aux destructions dans ce climat ardennais particulièrement rigoureux en cet hiver 1939-1940.

Le 10 mai 1940, c'est la guerre. Ce jour, notre Cie en vue de compléter son charroi, devait recevoir 2 camions réquisitionnés dont les propriétaires figuraient sur nos listes. Lorsque nous nous sommes présentés pour en prendre possession, il nous fut répondu que le Génie les avait enlevés. Devant cette difficulté imprévue pour la Cie notre brave Arthur vint offrir spontanément à sa chère 3^e Cie son camion personnel qui est arrivé peu de temps après de Hampteau. Je voudrais marquer toutes les étapes dans l'accomplissement de ce devoir de soldat du 10 mai au 28 mai 1940, mais je me bornerai à quelques faits du dernier jour, le 27 : Je revois encore notre brave Arthur dans cette bataille devant des forces ennemies 10 fois supérieures, faisant preuve de courage et d'abnégation dans ces circonstances difficiles et périlleuses. Je le revois surtout lorsque le général Merckx, chef de corps, lieutenant consommé, meneur de ce dernier combat, me communiqua à 19 heures ses félicitations pour nos braves Chass. de la 3^e Cie. Ici, vient se placer l'action héroïque accomplie par notre cher Arthur ; elle est relatée dans la proposition de citation que j'ai faite, agréée par tous nos chefs à tous les échelons. Voici le texte intégral de cette proposition :

« Soldat Arthur Willième, milicien cl. 1926 matricule 11077/15, conducteur de camion, courageux et dévoué, a fait preuve d'un courage exceptionnel, le 27 mai 1940 à Caeneghem, en ravitaillant sous un feu nourri de l'ennemi les soldats de la 3^e Cie. Au cours du repli le 27 mai (à 22 h. 15, nous parvint l'ordre de repli ; décrochage et repli extrêmement difficiles), Willième Arthur a amené son camion sous le feu de l'ennemi, sauvant par son audace et son grand courage, tout le matériel d'une section de mitrailleurs. »

Nos Chass. Arden. de notre 3^e Cie présents à ses funérailles ont été les témoins de ces faits héroïques ; notre brave et fidèle Léopold FLUZIN de Marcourt et d'autres.

Honneur à tous ces braves de la 3^e Cie. Ils ont bien mérité de la patrie. Et surtout notre brave et héroïque Arthur Willième.

Arthur Willième fut un travailleur infatigable, possédant l'habileté et la conscience professionnelle.

DECALCOMANIES

Nous avons fait confectionner par une société spécialisée des décalcomanies fort réussies qui représentent notre insigne, avec la devise « Résiste et mords ». Elles sont en cinq couleurs : fond rouge et vert, hure en bistre, couronne de laurier en or et devise en noir.

On peut les fixer aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, étant donné qu'elles sont pourvues de colle des deux côtés. Ces décalcomanies constituées uniquement d'encre et de colles plastiques d'excellente qualité, sont réputées plus seyantes et stables que des autocollants ; elles coûtent aussi moins cher, puisqu'on peut se les procurer dans nos sections au prix unitaire de 10 F.

Pour l'application, il suffit de laisser tremper dans l'eau environ une minute, puis de faire glisser la décalcomanie de son support en veillant à ce qu'elle ne fasse aucun bourrelet et de terminer en éliminant toutes les bulles d'air et eau, par pression au moyen d'un mouchoir depuis le centre. Ne plus toucher pendant 24 heures.

Essayez et vous serez enchantés...
Convient particulièrement pour carrosseries et pare-brise de voitures, fenêtres, carrelages, etc...



COUPS DE BOUTOIR

LE DON DU SANG.

Bien que l'on fasse constamment appel aux volontaires, on n'en est encore qu'à 100.000 donneurs alors que les besoins s'accroissent tous les jours. C'est beaucoup trop peu. Pour que tout aille bien il en faudrait le double. Cela pose un problème angoissant pour nos hôpitaux et nos cliniques. Il faudrait que tous les organismes centralisateurs soient en possession d'une réserve de sang et de plasma suffisante pour faire face à toutes les demandes. Une catastrophe est toujours à craindre qui exigerait subitement une grande quantité de sang ou de plasma. Les demandes normales augmentent aussi régulièrement suite aux accidents de la route. Tout le monde s'est intéressé aux deux enfants qui avaient été empoisonnés par des champignons et qui sont restés si longtemps entre la vie et la mort. Faut-il rappeler qu'ils ont pu être sauvés grâce à 60 litres de sang ? soit le don d'environ 180 donneurs ? D'après l'Institut National de Statistique, en 1966 il y avait en Belgique 5.616.327 personnes, hommes et femmes, âgées de 18 à 65 ans. Grosso modo on peut dire qu'aujourd'hui il y en a 6 millions. Etant donné que ce sont là les conditions d'âge pour pouvoir être donneur de sang, nous constatons avec stupeur et regret que moins de 2 % (1,66 % exactement) de personnes consentent à faire ce petit sacrifice pour sauver des vies. Avez-vous déjà pensé que ces vies à sauver pourraient être celles de votre femme, de vos enfants, de vos parents, la vôtre même ? Vous n'avez probablement jamais réfléchi sérieusement à cela ? Vous trouvez tout naturel que devant un cas grave le docteur dise « on va faire une transfusion sanguine », mais avez-vous réalisé suffisamment que ce sang sauveur devait être là, au moment voulu, à la portée du médecin, et que pour cela il a fallu que de nombreuses personnes anonymes aient bien voulu donner un peu de leur sang ? Le sang ne se vend pas comme une marchandise quelconque. On ne peut ni en cultiver ni en fabriquer. L'argent que l'on doit donner pour en obtenir sert uniquement à compenser les frais de récolte, de conservation, à payer le personnel, les locaux et un matériel coûteux. Ce sont des donateurs BENEVOLES qui, chaque jour, permettent de sauver des vies. Le don de sang n'est pas douloureux : un homme digne de ce nom ne peut reculer devant une piqûre. Cela n'affaiblit pas : le service intéressé détermine la quantité qui peut être prélevée sur chaque donneur ainsi que la fréquence des prélèvements ; une fois accepté comme donneur on est certain d'être en bonne santé car on est l'objet d'un examen sérieux. Cet examen est renouvelé chaque fois que l'on est convoqué pour un prélèvement. Enfin, contrairement à un bruit qui a la vie dure : il n'y a aucun risque d'accoutumance. Je parle en connaissance de cause. J'ai été donneur pendant des années et lorsque, suite à mon âge, j'ai dû cesser, je n'ai pas éprouvé le moindre trouble ? N'hésitez pas à accomplir ce geste d'altruisme : consacrez une demi-heure de votre temps pour donner un peu de votre sang et contribuez à sauver une vie.

Etant donné, a dit un député, que le mandat parlementaire est une fonction assise, il est nécessaire que les députés fassent quelques exercices pendant les heures de midi. C'est tout juste s'il n'a pas proposé d'installer une salle de culture physique au Parlement ! Il voudrait nous faire

croire que Messieurs les représentants travaillent tous les jours de la semaine du matin au soir. Le jeudi 23 octobre, ils ont siégé de 14 à 16 heures, et après cette lourde prestation ils ont fixé la séance suivante au mardi 28 à 14 heures...

LES TROUBLIONS
Gossens, l'étudiant marxiste qui a été à la base de la plupart des désordres à l'U.C.L. fait actuellement son service à Turnhout où il a créé un mouvement d'extrême gauche parmi les militaires. Il a fait distribuer un tract qui exige la démocratisation de l'Armée, demande la suppression du salut, de la discipline, du port de l'uniforme en dehors du service et l'assouplissement des règlements...

LE 11 NOVEMBRE
La TV nous a permis de voir tout ce qui s'est passé au Soldat Inconnu... sauf le défilé de ceux en l'honneur de qui les cérémonies avaient été organisées, je veux dire les anciens combattants.

LES BONS BELGES
Des administrations communales et des curés n'ont pas appliqué les directives du Ministre de l'Intérieur disant que les sirènes et les cloches devaient sonner pour le 11 novembre.

HONTE
Pour beaucoup de gens du nord de la frontière Gilson, les anciens collaborateurs sont toujours les bienvenus ; leurs condamnations en ont fait des héros, des martyrs. Il faudrait leur rendre tous leurs droits, même avec effet rétroactif pour ce qui concerne les traitements, l'avancement et les pensions. Malgré l'opposition de la Député parlementaire du Brabant un jury vient d'accorder un prix littéraire à un certain Dr. Elias, traître de 1940-1945, condamné à mort. Elias fut le successeur de Staf Declercq à la tête du VNV et burgo-meister du Gross-Gent. On attend les conseils provinciaux flamands !

CHICHE
Un député bruxellois a proposé à M. Eyskens d'organiser une consultation populaire sur le régime linguistique dans toutes les communes de l'arrondissement de Bruxelles.

DU MINISTRE DE LA CULTURE FLAMANDE
Il faut accorder tous les avantages exigés par les Flamands de Bruxelles si on veut que les chances de survie de la culture néerlandaise subsistent dans la capitale et cela est primordial pour la survie de la Belgique. Selon des enquêtes « scientifiques » (dans le genre de celle du fameux sociologue Kint, probablement) 28 % des habitants de la capitale seraient ou le flamand comme langue maternelle, et comme actuellement 17 % seulement osent se dire flamands, il faudra lutter par tous les moyens pour ramener les dissidents à la culture néerlandaise. (Ce sera le moment de faire appel aux communistes du « militantisme ordinaire » dont les moyens de persuasion sont en général inefficaces).

POSTE
Il y a quelques années, on a annoncé à grands coups de tam-tam que l'on allait installer au Midi un centre de triage ultra-moderne en suite de quoi la distribution du courrier serait plus facile et

plus rapide. Nous avons vu que cela n'a rien donné et même que c'est encore pire qu'auparavant. On vient de trouver une solution géniale à ce problème : les usagers vont maintenant participer à ce fameux triage dont les postes ne viennent pas à bout. Nous allons être mis en possession de listes indiquant le N^o de code postal de chaque localité ce qui nous permettra d'inscrire sur chaque pli le N^o qui lui a été attribué. Le triage se terminera sans que les postes doivent encore intervenir grâce à la lecture optique automatique de nouvelles machines électroniques toujours aussi coûteuses, si pas plus.

BIAFRA
La guerre y a fait beaucoup plus de victimes en un an qu'au Vietnam en 7 ans. D'après les autorités biafraises le nombre de morts s'élevait à 2 millions ; 500.000 ont combattu et dans la zone du front, et 1.500.000 suite à la faim et aux bombardements nigériens. En principe on feint d'ignorer ce qui se passe dans ce malheureux pays. Il est vrai que ce ne sont pas des communistes et que cela permet aux Russes et aux Anglais de vendre des avions et des canons.

LES ETERNELLES POIRES
C'est toujours à notre dérivement que se liquident les différends entre le personnel et les dirigeants : RTB, PIT, transports en commun, etc. Cela débute d'abord par des perturbations dans les services jusqu'au moment où l'on se décide à donner satisfaction aux contestataires comme cela vient encore de se produire à la RTB, et ensuite nous pâtissons une deuxième fois suite à une augmentation des tarifs.

WALEN BUITEN...
Le transfert des francophones de Louvain a été imposé sans être politiquement ni financièrement garanti. Les 1.200 flamands de IJLVB, eux n'ont pas été mis à la porte, mais ils exigent qu'on leur construise une université flamande à Bruxelles, et pour cela ils exigent les mêmes subsides que pour les 12.000 francophones d'Ottignies.

IL VA UN PEU FORT
C'est le sénateur V.U. Jorriens qui a osé dire : « Nous faisons toujours des concessions sans jamais avoir de contrepartie ».

DE LA BONNE TERRE DES FLANDRES
A 4 F LE KG
Comment se fait-il que parmi tant de Flaminguants rabiques aucun n'ait pensé à mettre fin à ce scandale ? A tout propos ils parlent du sol sacré de la Flandre auquel ils semblent tenir comme à la prunelle de leurs yeux et on en a vendu en détail dans l'agglomération bruxelloise pendant tout un temps. Nous avons vu cette année assez bien de pluie, surtout pendant la période de l'arrachage des pommes de terre. Elles étaient couvertes d'une épaisse couche d'argile. Que fallait-il faire ? Nettoyer les tubercules avant de les ensacher et perdre ainsi un sérieux bénéfice, ou les vendre tels quels en semblant ignorer que cette secrète terre allait échouer chez des francophones et terminer ses jours dans une poubelle ? Personne n'a hésité à se résoudre à cette extrémité.

A LA CHAMBRE
Nos députés ne paraissent pas être rentrés de leurs 3 mois de congés payés nantis d'un nouveau courage. La preuve ? Le jeudi 13 novembre à la Chambre ils étaient 18 à 14 h., 61 à 15 h., 43 à 16 h., et 11 à 17 h... sur 212.

VIE CHERE
Peur ne pas créer de nouveaux impôts et avoir ainsi l'air de tenir parole, le Premier ministre augmente les tarifs postaux ainsi que ceux du chemin de fer en ce qui concerne les voyageurs et les bagages.

Les droits moraux et matériels des Combattants

Essayons de faire le point

Alors que nous écrivons, au milieu du mois de décembre, il est difficile de donner une vue précise de la situation en ce qui concerne les problèmes intéressant les anciens combattants et les autres victimes du devoir patriotique. En effet, certains projets de loi ont été votés par le Parlement, mais ne sont pas encore promulgués; pour d'autres, la procédure parlementaire n'est pas encore terminée; certaines mesures sont annoncées dans leur principe général, mais on n'en connaît pas le détail; d'autres questions demeurent en suspens. Tentons cependant d'énumérer l'essentiel, en vrac.

1) Les pensions des invalides de guerre, des veuves et ascendants, de même que les rentes, subiront une nouvelle augmentation de 2,5 % au 1^{er} janvier 1970, consécutivement à la hausse de l'index des prix à la consommation.

2) Pour les résistants et SRA, il sera trop tard après le 31 décembre 1969, ou il est déjà trop tard si ce bulletin est distribué après cette date, pour demander la médaille du Volontaire de guerre combattant.

En revanche, ceux qui n'ont pas encore la médaille commémorative 1940/1945 pourront encore la demander jusqu'au 23 septembre 1970, et la médaille du Militaire combattant pourra être sollicitée jusqu'au 31 décembre 1970.

3) Rappelons que toutes les cartes de réduction SNCB et CNCV ont leur validité prolongée jusqu'en 1974.

4) Le Moniteur du 12 décembre a publié la loi qui reporte au 31 juillet 1955 la date ultime d'entrée dans les administrations publiques (Etat, parastataux, provinces et communes) pour que les invalides de guerre puissent bénéficier des bonifications d'ancienneté. Précisons, à cet égard, que leur sont alors compris tous leurs services de guerre, c'est-à-dire que par exemple, un blessé de 1940 devenu, de ce chef, invalide et qui serait PG ou résistant, ou prisonnier politique, ou volontaire 1944/1945 se voit bonifier toutes ses périodes comprises entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945.

Cela vaut d'abord pour le calcul de son traitement, jusqu'à concurrence du maximum de celui-ci, avec possibilité toutefois d'une augmentation extra-réglementaire au-delà du maximum après trois ans de jouissance de celui-ci. Cette dernière mesure ne vaut cependant pas pour les fonctionnaires supérieurs. Le temps de bonification compte aussi pour l'ancienneté de service. La loi prend effet au 1^{er} mars 1968; elle doit, en principe, être appliquée dans tous les services publics, y compris les provinces et les communes, et si certains de nos membres éprouvaient des difficultés, nous les invitons à nous en informer.

5) Une loi, publiée le 1^{er} janvier, donne un délai de six mois encore pour l'introduction des demandes de reconnaissance

en qualité d'agent et auxiliaire des services de renseignements et d'action.

6) Le Parlement a également voté une loi (MB du 30-12-1969) qui accorde une rente aux déportés et réfractaires, y compris les déportés de la guerre 1914-1918. Ces derniers auront dû donc attendre plus de cinquante ans après leur retour d'Allemagne pour obtenir une rente.

7) Un projet de loi est déposé en faveur des prisonniers de guerre qui ont été incarcérés dans des camps de représailles. Ils bénéficieraient de 10 % forçaitaires d'invalidité supplémentaires, dans les mêmes conditions que les PP; ils recevraient aussi le titre de prisonnier politique, et la Croix du prisonnier politique; ils ne bénéficieraient pas, cependant, des avantages matériels prévus au statut des PP, étant donné qu'ils ont déjà reçu ceux des PG.

A noter que ce projet suscite des réactions parmi les prisonniers politiques qui se plaignent de ne pas avoir été consultés et qui craignent qu'une extension de leur statut ne dénature la notion de PP.

8) Un projet de loi est déposé, augmentant les pensions des invalides militaires du temps de paix et de leurs ayants droit.

9) une autre loi, votée par le Parlement, accorde, à partir du 1^{er} octobre 1969, une nouvelle augmentation de 2 % aux invalides civils de la guerre et aux veuves de cette catégorie; elle relève de 25 % les allocations d'ascendants.

10) Une nouvelle disposition légale, exposée succinctement plus loin, donne le libre choix du pharmacien aux Croix du feu.

11) Nos amis de l'USRA poursuivent la réalisation de quelques revendications particulières :

a) Ils réclament les bonifications d'ancienneté et de traitement en faveur des auxiliaires SRA. Il y a petite erreur dans leur chef, car les ARA qui sont invalides de guerre bénéficient automatiquement des bonifications d'ancienneté; en revanche, ils ont été exclus des bonifications de traitement accordées aux agents SRA par l'arrêté royal du 16 mai 1969;

b) L'USRA réclame, pour la pension d'ancienneté dans les services publics le triplement de la période de reconnaissance comme SRA ou ARA qui devrait être considérée comme service de front. Cela sera fort difficile à obtenir car une telle disposition n'a été accordée, jusqu'à présent, qu'aux anciens de 1914/1918, en fonction du nombre de leurs chevrons de front;

c) L'USRA réclame aussi, pour ses membres, la médaille du Militaire combattant. Pourquoi pas, puisqu'ils ont un statut strictement militaire ?

Projets

Le Vice-Premier ministre et ministre du Budget, M. André Coops, a, en plusieurs congrès, annoncé une série de mesures en préparation, mais celles-ci ne sont pas encore définies, et bien entendu, aucun projet n'est déposé. Il s'agirait de régler le contentieux des associations patriotiques par échelonnements sur trois ans. Les principales dispositions arrêtées dans leur principe par le Conseil de Cabinet du 19 décembre seraient les suivantes :

— Retraite anticipée aux non-invalides ayant une certaine période d'absence; sans doute, au moins un an. On se demande toutefois pourquoi cette disposition serait réservée aux PP et aux PG, et ne serait pas étendue aux combattants de Grande-Bretagne, par exemple. A noter que la proposition Dejardin, qui visait les PP et les déportés et réfractaires, ignorait les combattants et les résistants, a été mise au frigo; nous avons écrit déjà combien elle était mal étudiée.

— Une nouvelle augmentation du taux de base des pensions des invalides de guerre, sera consentie: 2,5 p.c. à partir du 1.7.1970; 2,5 p.c. à partir du 1.7.1971 et 2 p.c. à partir du 1.7.1972. Les pensions de veuves varieront dans le même sens, vu leur rapport avec celles des invalides. A un rythme de 2 ou 2,5 p.c., cependant, on ne rattrapera jamais le retard par rapport à la rémunération moyenne des ouvriers à laquelle a été rattachée, en 1919, la pension de l'invalidé à 100 p.c. La dévalorisation des pensions des invalides de guerre continue donc, en dépit des augmentations progressives, mais minimes, du taux de base. Le gouvernement se proposerait, après des augmentations en 1970, en 1971 et 1972, de rattracher ces pensions, à partir de 1972, aux rémunérations du secteur public; elles seraient adaptées suivant la programmation sociale prévue pour celui-ci. Déjà, en effet, les augmentations indexées se font en même temps que les rémunérations des agents de l'Etat; il semble cependant qu'il faudrait d'abord réadapter tous les taux d'au moins 15 à 20% pour rétablir le pouvoir d'achat.

— On augmentera, de façon importante, les pensions des invalides à 100 % et plus qui ne bénéficient pas du statut des plus grands mutilés et invalides de guerre. Les veuves de ces invalides se verront garantir une pension représentant les trois quarts de la pension complète; on sait que les veuves des PGMI reçoivent la même pension que celles des combattants tombés au champ d'honneur.

— Pour les invalides de 1914/1918, on supprimerait la forclusion pour demande tardive en faveur des malades, à condition qu'ils aient au moins 70 p.c. d'invalidité. On augmenterait

les pensions des invalides non bénéficiaires de la loi du 21.7.1930, pour les porter à 80 p.c. de celles-ci à partir du 1.7.1970. Abrogation aussi de certaines restrictions aux demandes d'aggravation.

— Le rapport constant entre les pensions de veuves et d'invalides serait porté de 60 à 62 %.

— Les pensions dites « de réversion » accordées aux veuves d'invalides 1914-1918 seraient enfin adaptées: augmentation de 32 p.c. à partir du 1.7.1971.

— On instituerait à partir du 1.1.1972 un régime analogue pour la guerre 1940-1945, mais les modalités restent à fixer. Signalons que les pensions de réversion sont accordées à des veuves d'invalides dont le mari n'est pas décédé de ses affections causales, mais à la condition que l'intéressé ait eu moins 30 p.c. d'invalidité pour blessure et 60 p.c. pour maladie.

— On adapterait le régime des délais de mariage pour les veuves d'invalides 1914-1918: mariage avant que l'invalidité ait eu 40 ans et en tous cas avant le 1.1.1935. Pension à la veuve quand elle atteint 60 ans à partir du 1.7.1970.

— Il y aurait réversibilité, sur les veuves, des rentes de combattant et de captivité, suivant un taux à fixer.

— Il y aurait revalorisation de 10 p.c. des rentes de chevrons de front réversibles aux veuves 1914-1918 à partir du 1.4.1970. Revalorisation aussi de 10 p.c. des rentes de chevrons de front aux titulaires de la Carte du Feu, à partir du 1.4.1970.

— On prévoit l'octroi rétroactif, à partir du 1.1.1970, de l'équivalent de deux tranches annuelles de rente de combattant aux prisonniers politiques de 1914/1918.

— Seraient prises en considération, pour le calcul des rentes de guerre les période d'hospitalisation des PP et PG rentrés malades de captivité (cf. notre commentaire plus loin).

— Diverses mesures seraient prises en faveur des marins, des démineurs et des victimes civiles. Les démineurs obtiendraient une rente de guerre pour la période d'occupation et celle du 8 mai 1945 au 28 février 1946, à partir du 1.7.1970.

LES RENTES DE GUERRE

Nous avons souligné déjà, à plusieurs reprises, certaines anomalies dans la législation créant les rentes de combattant et de captivité. Il s'agit notamment de la non-prise en considération des services militaires extérieurs, et notamment en France, après le 28 mai 1940, des services des démineurs, des hospitalisations pour les blessés après le 28 mai 1940 et pour

les malades, des périodes de congé de convalescence, etc... Cela est d'autant plus ridicule que toutes ces périodes comptent comme service militaire de temps de guerre.

Le gouvernement annonce un projet qui, si l'on en croit la presse, limiterait les aménagements aux hospitalisations des PP et des PG. Il faut évidemment attendre que le projet annoncé soit déposé: s'il devait être limité de la façon indiquée ci-dessus, notre Fraternelle prendrait l'initiative de faire déposer des amendements par un parlementaire Chasseur Ardennais, dans le sens indiqué ci-dessus. Si, d'autre part, le projet de loi gouvernemental se faisait attendre, nous ferions déposer une proposition de loi.

Comme nous l'indiquons dans notre éditorial, et étant donné que le gouvernement vient de faire voter une loi accordant une rente non seulement aux déportés pour le travail obligatoire, mais aussi aux réfractaires non résistants, c'est-à-dire qui se sont bornés à se cacher soit à la campagne, soit chez un membre de leur famille, soit chez des amis, nous estimons, quant à nous, que la période de mobilisation à partir du 25 août 1939 constitue certainement un service patriotique susceptible d'entraîner l'octroi de la rente du combattant, à un degré supérieur à celui du réfractaire. Aussi, dans notre projet, nous réclamerons l'inclusion de cette période pour la rente du combattant. Il est bien normal que l'initiative vienne des Chasseurs Ardennais, car s'il est des unités de l'Armée belge où la période de mobilisation, et notamment les gardes aux destructions, a été extrêmement dure, c'est bien à la frontière.

A. H.

Cartes de réduction S.N.C.B. - S.N.C.V.

Il est rappelé que, suite à un accord intervenu en 1968 entre la Société nationale des chemins de fer belges et des chemins de fer vicinaux, ainsi que les départements ministériels chargés de la délivrance des cartes de réduction individuelles portant les millésimes 1959-1969, 1970-1979 et 1980-1989 sera prolongée jusqu'au 31 décembre 1974. Ces cartes d'identité accordent des réductions sur le prix de transport sur les réseaux S.N.C.B. et S.N.C.V., ainsi que, pour certaines catégories de bénéficiaires, sur les lignes maritimes Ostende-Douvre et Ostende-Harwich.

Les bénéficiaires en question ne doivent donc plus introduire la demande de renouvellement de leur carte :

— Invalides de guerre (militaires et civils); militaires de carrière (y compris les membres de la gendarmerie); Croix de feu 1914-1918; anciens combattants 1914-1918; membres des Forces belges en Grande-Bretagne; prisonniers de guerre 1940-1945; officiers de réserve; prisonniers politiques; marins de la marine marchande 1940-1945.

En ce qui concerne les demandes introduites par les nouveaux bénéficiaires ou par ceux qui sollicitent le renouvellement suite à la perte ou au vol de la carte de réduction qu'ils détenaient, l'ancienne procédure reste d'application.

AGENTS DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACTION

Le Parlement a approuvé un projet de loi fixant à six mois, à partir de la publication de la loi au Moniteur belge, la date ultime pour introduire les requêtes en vue d'être reconnu agent de renseignements et d'action ou auxiliaire ARA.

AUGMENTATION DES PENSIONS DES INVALIDES, VEUVES, ETC...

A la suite de la hausse de l'index des prix à la consommation, les pensions et rentes de guerre seront augmentées de 2,5 p.c. à partir du premier semestre de 1970. Ces pensions se situent maintenant à l'indice 130 par rapport à leur taux de base.

Nous donnons, ci-après, quelques exemples des nouvelles pensions trimestrielles, car il nous est impossible de reproduire les tableaux détaillés. Ces chiffres ne comprennent pas les indemnités spéciales telles que celles pour amputation, pour tiers personne, etc... qui varient en même temps que le principal.

a) Invalides 1914-1918 bénéficiaires de la loi du 21.7.1930

Pension du soldat :	10 p.c. 2.290 F
	25 p.c. 5.731 F
	50 p.c. 11.467 F
	75 p.c. 19.786 F
	100 p.c. 29.823 F

b) Invalides 1940-1945

	10 p.c. 2.293 F
	25 p.c. 5.736 F
	50 p.c. 11.485 F
	75 p.c. 19.810 F
	100 p.c. 29.863 F

c) Veuves des deux guerres.

1) Mariage avant le fait dommageable 18.042 F

2) Mariage après le fait dommageable, mais dans des délais légaux :

— Décès survenu moins de quinze ans après le fait dommageable	9.122 F
— Plus de quinze ans et moins de vingt-cinq ans	8.972 F
— Plus de vingt-cinq ans	8.019 F

3) Veuves remarquées redevenues veuves 3.510 F

Toutes les rentes : chevrons de front, rente de combattant et de captivité, etc., voient également leur taux de base augmenter de 2,5 p.c.

INVALIDES MILITAIRES DU TEMPS DE PAIX

Le gouvernement a déposé un projet de loi majorant les pensions des invalides militaires du temps de paix et de leurs ayants droit. Rappelons, si nécessaire, que depuis la loi du 9.3.1953, les invalides militaires du temps de paix sont soumis aux mêmes législations que les invalides de guerre, c'est-à-dire que si le fait dommageable est antérieur au 25 août 1939, ils ont la même pension que les invalides 1914-1918, sauf la majoration de 50 p.c. prévue par la loi du 21.7.1930 pour les invalides du front. Quand le fait dommageable est postérieur au 25 août 1939, c'est la législation de la guerre 1940-1945 qui est applicable, mais seulement avec la tension 550.

Si ces pensions sont indexées comme les pensions des invalides de guerre, elles n'ont pas bénéficié, jusqu'ici, des augmentations exceptionnelles du taux de base qui ont été accordées aux derniers. C'est pourquoi le gouvernement propose d'augmenter de 10 p.c. les pensions des invalides, veuves et ascendants des IMTP à dater du 1^{er} octobre 1969. Nous donnerons d'autres détails quand ce projet aura été discuté au Parlement.

VOUS QUI ATTEINDREZ 55 ANS EN 1970

Monsieur de la Falice l'eût dit lui-même: nos membres nés en 1915 atteindront 55 ans en 1970. Ceux qui comptent au moins six mois de services de guerre (combattants, résistants, PG, PP, SRA, etc...) et qui ont, de ce fait, droit à une rente de combattant ou de captivité à partir de l'âge de 55 ans sont encouragés à introduire leur demande à l'Administration des Pensions, 10 place Jean Jacobs, Bruxelles, environ trois mois avant la date de leur anniversaire. Ainsi, ils auront toutes chances de percevoir leur trimestrielle en temps voulu.

Pour autres détails, voir nos bulletins antérieurs et s'adresser aux sections pour des formulaires.

EXTRAITS MATRICULAIRES

L'instruction matriculaire sur la matricule interdicte à l'Office central de la Matricule de délivrer à un particulier un extrait de la matricule, c'est-à-dire un document qui reproduit, d'une part, les renseignements relatifs à l'identité, aux services civils antérieurs comptant pour la pension et aux services militaires prestés, et d'autre part, toutes les décisions qui ont une influence sur la situation administrative ou la supputation des services militaires.

Par contre, tout ex-militaire peut se faire délivrer une déclaration matriculaire, c'est-à-dire un document qui mentionne uniquement les dates de présence sous les armes.

Le ministère de la Défense nationale est toutefois consentant que cette procédure ne donne pas entière satisfaction. C'est pourquoi il est envisagé d'autoriser la délivrance des extraits de la matricule aux particuliers qui pourront apporter la preuve qu'un tel document doit servir à des fins administratives.

PENSION ANTICIPEE

Un invalide de guerre atteignant sa 59^e année peut-il avoir la certitude qu'en sollicitant la pension anticipée à 60 ans, ses cinq années qui le sépareront de l'âge normal de 65 ans lui seront comptées comme ayant été accomplies en qualité de travailleur, pour le calcul de la pension qui lui sera attribuée à 60 ans ?

Réponse de notre ami Charles Hanlin, ministre des Classes moyennes :

La réponse est affirmative. Conformément aux dispositions de l'article 16 de l'arrêté royal n° 72 du 10 novembre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants, la pension de retraite est calculée sur base d'une période de référence prenant cours le 1^{er} janvier de l'année du 20^e anniversaire, et au plus tôt, le 1^{er} janvier 1926, et se terminant le 31 décembre de l'année qui précède celle de la prise de cours anticipée de la pension de retraite.

Cette formule, qui exclut les années situées après la prise de cours de la pension anticipée, assure bien dans le nominateur que dans le dénominateur de la fraction qui exprime la carrière, répond, en effet, au souci de l'honorable membre.

N.D.L.R. : Cela est valable également, mutatis mutandis, pour les travailleurs salariés et appointés.

CROIX DE GUERRE 1940-1945

M. Reuter, sénateur d'Arion, a obtenu les précisions suivantes du ministre de la Défense nationale :

Le nombre de croix de guerre 1940, conférées à des citoyens belges au 30 septembre 1969, est de 23.475. Ces croix de guerre 1940 ont été décernées :

- à concurrence de 34 p.c. aux militaires membres des forces armées constituées ;
- à concurrence de 45 p.c. aux membres de la résistance armée, aux résistants par la presse clandestine et aux prisonniers politiques ;
- à concurrence de 21 p.c. aux membres des services de renseignements et d'action.

En outre, 3.315 croix de guerre 1940 ont été octroyées à des ressortissants étrangers.

L'arrêté royal du 3 avril 1954, portant création d'une croix de guerre, n'est pas applicable à la guerre 1940-1945. N.D.L.R. : Il s'agit d'une Croix de Guerre susceptible d'être octroyée pour faits d'armes sur des territoires extérieurs : Corée, Congo, etc...

DES SOINS PHARMACEUTIQUES AUX CROIX DU FEU

Le Moniteur du 29 novembre 1969 a publié une loi du 13 novembre permettant d'accorder aux Croix du Feu de présenter sur prescriptions médicales au pharmacien de leur choix. Toutefois, dans le cas où l'on s'adresse à un pharmacien non agréé, il faut payer le coût du produit minué du montant de l'intervention, si on est assuré obligatoire; sinon, il faut payer le coût total.

SUPPUTATION DES SERVICES DE GUERRE

DE GUERRE POUR LES PENSIONS D'ANCIENNETE

A propos d'une intervention imprévue qui a eu lieu à l'assemblée générale de la section du Brabant, précisons que l'Armée belge a été remise officiellement sur pied de paix, à la date du 15 juin 1949, par un arrêté royal daté du 1^{er} juin 1949. Rappelons aussi que la loi du 24 avril 1958, déterminant pour le calcul des pensions militaires d'ancienneté, la supputation des services accomplis pendant la guerre 1940/1945, précise que les périodes à supputer ne sont prises en considération qu'à partir du 10 mai 1940, et ce jusqu'au 30 septembre 1945. Il s'agit des périodes qui comptent double dans le calcul des pensions. Nous exposons tout cela une autre fois.

Rappelons aussi que cette loi du 24 avril 1958 a été votée à la Chambre des Représentants, le 30 janvier 1958, par 170 « oui » et deux abstentions, et au Sénat, le 16 avril, par 147 « oui » et cinq abstentions. Le gouvernement a décidé de proposer comme date ultime de la période dite « de guerre » le 30 septembre 1945, « cette dernière date correspondant à celle de la fin du rapatriement des prisonniers de guerre ». Les amendements demandant de faire entrer en ligne de compte la période de mobilisation et réclamant l'arrondissement à l'année, au lieu d'être rejetés en commission et en séance publique, et l'amendement Janssens, demandant de reporter la date ultime jusqu'au 14 juin 1969, a été repoussé à l'unanimité en commission, et n'a même pas été présenté en séance publique. Ajoutons encore que tous les auteurs des amendements ont voté la loi.

LES AGENTS DE L'ETAT ET LA PENSION ANTICIPEE

Nous l'avons expliqué déjà, les législations sur la pension anticipée concernent les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants, et ne sont pas applicables aux agents de l'Etat qui ont, en réalité, un régime plus favorable. Ils peuvent, par exemple, à côté de la pension pour limite d'âge, prendre prématurément leur pension pour motif de santé. Lorsqu'un agent de l'Etat est reconnu, par suite d'infirmités, hors d'état de continuer ses fonctions, il peut obtenir une pension quel que soit son âge, s'il compte dix années de service au moins, ce qui n'est pas le cas pour les travailleurs salariés et indépendants.

La législation actuelle réserve même, ainsi que l'a souligné dernièrement le Vice-Premier ministre du Budget, la possibilité de pension anticipée aux agents de services publics qui veulent renoncer à une pension à charge du Trésor. En effet, l'agent de service public qui veut abandonner ses fonctions avant la limite d'âge, et qui ne peut invoquer une infirmité lui permettant de bénéficier de la pension prématurée, peut démissionner et invoquer, à ce moment-là, l'application de la loi du 5 août 1968 établissant certaines relations entre les régimes de pension du secteur public et ceux du secteur privé. L'Etat versera alors les sommes nécessaires pour valoriser dans le régime des pensions des employés, ouvriers ou marins, les services prestés par cet agent, qui pourra de ce chef demander le bénéfice d'une pension suivant les règles du régime du secteur privé auquel il sera affilié, en ce compris celles qui prévoient les pensions anticipées.

INVALIDES CIVILS

Toujours dans le cadre de sa politique d'établir un parallélisme entre les victimes du devoir patriotique et les victimes accidentelles de la guerre, le gouvernement a déposé un projet de loi qui applique aux victimes civiles de la guerre des dispositions similaires à celles résultant de la loi du 1^{er} juillet 1969 : augmentation de 2 p.c. du taux de base des pensions des invalides et des veuves, et augmentation de 25 p.c. et des allocations d'ascendants. La mesure, qui sera devenue force de loi au moment où paraîtra ce bulletin, prend effet au 1^{er} octobre 1969.

LES PRISONNIERS DE GUERRE ET LA « CARTE DES ETATS DE SERVICES DE GUERRE »

Un parlementaire a demandé au ministre du Budget :

Comme les états de services de guerre figurent avec les dates respectives et tous les renseignements nécessaires sur la carte du combattant, que par ailleurs, il n'est plus possible d'obtenir une carte de prisonnier de guerre, et que la « Carte des états de services de guerre » est un document officiel délivré par le ministère de la Défense nationale, le ministère des Finances ne pourrait-il pas reconnaître cette carte comme un document officiel pouvant être produit en vue d'obtenir une rente de combattant ou de prisonnier de guerre ?

Un certain nombre d'anciens combattants ont malheureusement oublié de demander une carte de prisonnier de guerre et se voient refuser actuellement la rente, bien qu'ils soient en possession d'une carte des états de services de guerre, sur laquelle figure également la période de captivité.

Réponse ministérielle :

L'article 7 de la loi du 24 avril 1958 (Moniteur belge du 23 mai 1958) créant notamment une rente de combattant et de captivité en faveur des combattants, des prisonniers politiques et des prisonniers de guerre, a été modifié par les articles 11 et 14 de la loi du 29 mars 1967 (Moniteur belge du 14 avril 1967) prévoyant de nouvelles catégories de bénéficiaires de la rente de combattant et de captivité, dispose :

« § 1^{er}. Il est institué une rente viagère payable à l'âge de 55 ans, et proportionnée à la durée de la captivité, en faveur :

« 1^o des prisonniers de guerre 1940-1945 reconnus dans les formes déterminées par leur statut et dont la captivité a duré six mois au moins ;

« 2^o ...

« § 2. Le temps à prendre en considération pour l'établissement du montant de la rente est celui qui figure au document reconnaissant le droit à l'application du statut propre à chaque catégorie reprise au § 1^{er}.

La « Carte de prisonnier de guerre 1940-1945 » a été délivrée aux ex-prisonniers de guerre qui ont sollicité la reconnaissance de leur qualité de prisonnier de guerre et qui réunissent les conditions requises par la loi du 18 août 1947 (Moniteur belge du 29 août 1947) réglant le statut des prisonniers de guerre 1940-1945.

P.G. DES CAMPS DE REPRESENTES

Le ministre de la Santé publique a déposé un projet de loi tendant à étendre un certain nombre de dispositions du statut des prisonniers politiques à des prisonniers de guerre ayant témoigné de leur esprit de résistance, ayant refusé le travail ou ayant tenté de s'évader, et qui furent internés dans des camps de représailles et qui y ont subi un traitement assimilable à celui des PP. Le projet énumère limitativement les camps en question :

- Stalag 325, à Rawa-Ruska et à Lemberg (Lwow) ;
 - Stalag 369, à Kobierzyn ;
 - Stalag XVIII C (bloc 317, camps nord) à Maré, Pongau ;
 - Camp disciplinaire de Landeek.
- Si le projet en question est approuvé, ces PG bénéficieront du statut des PP, du titre et de la Croix du PP, à l'exclusion des avantages matériels qui leur ont déjà été octroyés comme prisonniers de guerre.
- Le projet exclut d'autres camps disciplinaires parce que « ces camps étaient légués dans leur fondation, puisque destinés à réprimer les infractions à la discipline prévues par la Convention de Genève (ex. : Fullen, Sagan, Graudens, etc...) ».

DEPORTEES ET REFRACTAIRES

Le projet de loi prévoyant une rente pour les déportés 1914/1918 et 1940/1945, ainsi que pour les réfractaires 1940/1945, a été voté, mais la loi en question n'avait pas encore paru au Moniteur au moment où ce texte a été écrit. Cette nouvelle disposition introduit une nouvelle rente viagère, d'abord pour les déportés 1914/1918 qui percevront 500 F par semestre de déportation; quand il y a au moins un semestre, il faut 90 jours au moins pour que les parties de temps inférieures à un semestre comptent pour un semestre entier. A remarquer que les déportés comptant au moins 70 ans, ce qui doit être le cas de tous, le jour de l'entrée en vigueur de la loi, et qui compteraient moins d'un semestre de déportation touchent cependant une rente semestrielle s'ils ont été déportés au moins pendant 90 jours.

Pour la guerre 1940/1945, à partir de l'âge de 55 ans, les réfractaires pourront recevoir une rente de 500 F par semestre, pour autant qu'ils aient eu au moins un semestre de reconnaissance. Comme pour les autres rentes, il faut 90 jours au moins pour obtenir un semestre supplémentaire. Mêmes conditions pour les déportés pour le travail obligatoire, qui doivent donc être reconnus durant un semestre au moins, mais la rente sera seulement de 250 F par semestre, sauf si les intéressés sont devenus réfractaires avant ou après leur déportation. Les deux périodes (déportation et réfractariat) peuvent s'additionner.

Il y a possibilité de cumul avec la rente du combattant, à condition qu'il n'y ait pas simultanéité. Cela signifie que celui qui était, en même temps, résistants ne peut pas toucher deux rentes.

La prise de cours de la nouvelle loi est au 1^{er} janvier 1969 pour ceux qui comptent 55 ans à cette date et qui auront introduit leur demande dans les trois mois de la publication de la loi, et le premier jour du mois suivant l'introduction de la demande pour les autres, étant entendu que la rente ne peut jamais courir, au plus tôt, que le premier jour du mois suivant celui au cours duquel on a atteint l'âge de 55 ans.

Les demandes sont à introduire au ministère de la Santé publique, et le taux des rentes sera indexé comme pour les autres.

Seul le gouvernement, cette nouvelle disposition intéresserait 10.000 déportés de la guerre 1914/1918, 13.049 déportés 1940/1945 et 5.132 réfractaires.

BONIFICATIONS D'ANCIENNETE POUR LES INVALIDES DE GUERRE

Le Moniteur belge du 12 décembre a publié la loi qui reporte au 31 juillet 1965 le délai ultime d'entrée dans l'administration pour que les invalides de guerre puissent bénéficier des bonifications d'ancienneté prévues à l'article 13 des lois coordonnées des 3 août 1919 et 27 mai 1947.

Précédemment, l'entrée dans l'administration devait se situer avant le 27 mai 1949. La loi en question complète l'arrêté royal du 16 mai 1969 qui visait les prisonniers de guerre, les prisonniers politiques, les membres des Forces belges de Grande-Bretagne et de la Force publique, et les SRA comptant au moins un an de service. Pour les invalides de guerre, il fallait une disposition votée par le Parlement puisque le délai de deux ans figurait dans la loi du 27 mai 1947.

Il faut bien préciser que ces bonifications comptent non seulement pour le traitement, mais aussi pour l'ancienneté de service, et d'autre part, que la loi prend effet au 1^{er} mars 1968.

L'article 13 précité stipule que cette disposition légale vaut pour les agents de l'Etat et pour le personnel des établissements sous le contrôle ou la garantie de l'Etat; en outre, les provinces et les communes accordent automatiquement les mêmes bonifications que l'Etat.

ONIG

Soins médicaux et pharmaceutiques aux invalides de guerre

A. — DROITS DES INVALIDES :

Les soins médicaux et pharmaceutiques sont accordés actuellement (arrêté royal organique du 11 octobre 1957) aux invalides :

- MILITAIRES 1914-1918 et 1940-1945 et ASSIMILES (civils 1914-1919 pensionnés pour faits patriotiques, invalides de Corée, invalides militaires du Congo) ; pour toutes les affections résultant de la guerre ou non.
- CIVILS 1914-1918 : Soins généraux : pour toutes les affections; Soins spéciaux : uniquement pour les affections provenant de faits de guerre.
- CIVILS 1940-1945 : uniquement pour les affections provenant de faits de guerre.

B. — MODALITES D'OCTROI ET DE PAIEMENT :

Les soins médicaux et pharmaceutiques et la prothèse sont octroyés à l'intervention de l'Œuvre Nationale des Invalides de Guerre selon les modalités énumérées ci-dessous :

- Soins médicaux et pharmaceutiques : Les taux d'intervention de l'Œuvre Nationale des Invalides de Guerre sont fixés par arrêté ministériel en application de l'article 3 de l'arrêté royal organique du 11 octobre 1957.

Les taux d'honoraires pour médecin, dentiste, kinésiste et infirmière sont les mêmes que ceux fixés en matière d'assurance-maladie, mais l'O.N.I.G. prend la totalité des honoraires à sa charge (y compris le ticket modérateur).

1. SOINS MEDICAUX.

- a) Médecine générale (autorisation préalable n'est jamais requise) ;
- consultation et visite du médecin tant généraliste que spécialiste ;
- les honoraires sont payés par l'O.N.I.G. ; soit aux médecins : en tiers-payant, trimestriellement ; soit en remboursement : aux invalides.

b) Soins spéciaux (autorisation préalable requise pour la physiothérapie et la kinésithérapie) :

- les paiements sont effectués : soit au prestataire des soins : médecin, dentiste, kinésiste, infirmière, aux cliniques et hôpitaux ;
- soit en remboursement à l'invalidé.

c) Hospitalisation : Gîtes sanatoriels, thermes, cures de convalescence.

Une autorisation de l'O.N.I.G. est toujours requise.

Les paiements sont en grande partie effectués directement aux établissements princ-

ipalement lorsqu'il s'agit de G.A.P. Pour les Etablissements qui n'acceptent plus le tiers-payant l'O.N.I.G. rembourse l'invalidé. Les tarifs résultent de l'application de la loi sur les hôpitaux (23 décembre 1963), prix de la chambre commune.

2. FOURNITURES PHARMACEUTIQUES

Les fournitures sont effectuées à crédit par l'ensemble des pharmaciens du pays.

a) Préparations magistrales Application du tarif pharmaceutique officiel qui détermine le prix des produits, les honoraires pharmaceutiques et les conditions de fournitures. Une dérogation a été accordée concernant certains objets de pansements qui ne sont plus payés aux mutualistes (ouate, sparadraps, éther, alcool, etc.).

b) Spécialités (représentant 75 % des fournitures) :

- a) Les spécialités « A » sont fournies gratuitement ;
- b) Plus de 2.000 spécialités non admises par l'assurance-maladie sont remboursées par l'O.N.I.G. par décision ministérielle prise après avis de la Commission instituée à cette fin :
 - 935 conditionnements sont autorisés gratuitement ;
 - pour 899 conditionnements, l'invalidé doit payer un montant entre 1 et 20 francs ;
 - pour 767 conditionnements, l'invalidé doit payer un montant de plus de 20 francs.

Cette Commission examine les nouveaux produits mis sur le marché et aussi les produits qui figuraient au fichier de l'O.N.I.G. avant 1963. L'examen de cet ancien fichier n'est pas entièrement terminé mais l'essentiel a été traité.

3. PROTHESE.

Les appareils de prothèse et d'orthopédie ne sont accordés que pour les affections actées au dossier de pension comme provenant de faits de guerre.

La situation de l'invalidé de guerre est dès lors moins favorable que celle du mutualiste qui bénéficie du remboursement de toutes les prothèses suivant des modalités strictes, spécialement en ce qui concerne les prothèses dentaires.

L'O.N.I.G. applique en ce domaine son propre tarif et des conditions de réparation, d'entretien et de renouvellement qui assurent à l'invalidé la gratuité réelle des fournitures adaptées à chaque cas particulier.

Des accords existent avec les fournisseurs qui doivent être agréés et respecter les tarifs convenus. La grande majorité des paiements sont effectués aux fournisseurs.

FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant au secrétariat de chaque section :

	Prix de vente
Insignes grand format	15 F
Insignes petit format	15 F
Bécets verts (préciser pointure)	75 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Fanions	20 F
« Les Chasseurs Ardennais à Bodange » par R. Autphenne	40 F

Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

Décoration petit module	100 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) :	
- ordinaire	10 F
- avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	30 F

L'histoire de la seconde guerre mondiale

Installé depuis quelques semaines au deuxième étage d'un immeuble moderne, 67A, rue Joseph II, à Bruxelles 4, le Centre de Recherches et d'Études Historiques de la Seconde Guerre Mondiale s'emploie à réunir les moyens d'écrire un jour l'histoire de la Belgique dans la seconde guerre mondiale.

Sa tâche est immense. Mis sur pied récemment, il a un retard énorme à combler. Il en est à forger ses outils de travail : archives, collections, bibliothèque, photothèque, cinémathèque, etc... Sans doute bénéficiera-t-il de toute l'aide souhaitable des divers départements ministériels. Mais les concours officiels, aussi larges soient-ils, ne sauraient répondre entièrement aux besoins de sa mission inédite. Créé pratiquement un quart de siècle après les événements qu'il a la charge d'étudier, le Centre est la première institution publique de notre pays qui procède au recensement et au rassemblement systématiques, à l'échelle nationale, de tous les documents imaginables sur la Belgique dans la grande tourmente qui a ébranlé le monde de 1939 à 1945.

Nombreux sont les particuliers qui, fort heureusement, ont conservé des documents d'un réel intérêt. Aussi le Centre les prie-t-il de bien vouloir se faire connaître. De même, il demande à tous ceux qui ont été les acteurs ou les témoins de faits mémorables de lui confier leurs souvenirs.

A l'occasion de ce premier appel, le Centre s'adresse toutefois d'une manière plus précise à ceux qui, très nombreux, ont écrit sur la seconde guerre mondiale. Qu'il s'agisse de souvenirs personnels, d'articles, de brochures ou de livres, tout, depuis le récit haut en couleur jusqu'à l'œuvre d'érudition, vaut d'être signalé au Centre.

Il demande donc à tous les auteurs d'avoir l'obligeance de lui faire connaître leurs œuvres. Plus grand sera le succès de cet appel, plus complet sera le fichier bibliographique du Centre, plus riche aussi sera sa bibliothèque spécialisée.

Le contrôle des appels à la générosité publique

Le « Journal des Combattants », organe de la FNC, rappelait l'autre jour à ses sections qu'en vertu de la loi du 10 juillet 1957, « tout appel à la générosité publique en faveur des victimes de la guerre doit être signalé au Bureau Permanent des Œuvres de Guerre, 61 rue Montoyer à Bruxelles 4, avant sa réalisation sous quelque forme que ce soit. Nos dirigeants se rappelleront peut-être que c'est là, sans doute, une marque de sollicitude et de bienveillance, sous la forme d'une inquisition qui n'est pratiquée dans notre pays qu'à leur seul égard... »

Devons-nous ajouter que nous souscrivons totalement à ces observations ? Il est assez surprenant, en effet, que seuls les appels à la générosité publique en faveur des victimes de la guerre fassent l'objet d'un contrôle qui ne laisse pas d'être tracassier.

AMI CHASSEUR ARDENNAIS

As-tu payé ta cotisation pour 1970 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

— Tu dois participer à toutes les activités de ton association.

— Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.

— Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ni le président national ou le secrétaire national.

« Béret » et non « Bérêt »

Le mot « béret » est souvent utilisé dans nos correspondances, publications, etc. ainsi qu'il est normal. Au nom de la langue française, nous sur-sautons chaque fois que nous lisons dans des journaux, circulaires, lettres, le mot en question avec le dernier e surchargé d'un accent circonflexe (bérêt). En effet, cet accent est fautif car, d'une manière générale, les accents circonflexes proviennent du fait que l'on a supprimé une s par rapport à l'ancienne orthographe. Exemples : bête qui vient de « bestie », genêt qui vient de « genest », dime qui vient de « disme ». Tel n'est pas le cas de béret qui ne s'est jamais écrit « bérêt », mais que l'on trouvait habituellement écrit, dans l'ancienne orthographe, « berret », ce qui est d'ailleurs tout à fait logique puisque le mot dérive du latin « biretum » qui signifiait une calotte ronde et plate.

Alors, un bon mouvement : n'écrivez plus « bérêt », mais uniquement « béret ».

La mort de la bretelle pour les soldats suisses

Grande révolution dans l'armée helvétique. En effet, jusqu'à présent, les soldats suisses ne portaient que la bretelle, incorporée d'ailleurs à leur pantalon : s'ils voulaient ajouter une ceinture, ils devaient l'acquiescer eux-mêmes, sauf bien entendu le ceinturon d'ordonnance se portant sur la vareuse ou directement sur le pantalon en tenue d'été. Eh bien, le Conseil fédéral a pris une ordonnance importante décidant qu'à l'avenir, une ceinture sera remise aux soldats, appointés, sous-officiers et complémentaires : la délivrance ne pourra cependant se faire qu'au fur et à mesure des livraisons.

Cette décision a suscité des commentaires fort humoristiques de la « Gazette de Lausanne », et nous ne résistons pas au plaisir de les reproduire ci-après.

On s'étonne d'abord de l'apparente légèreté avec laquelle le Département militaire a décidé de renoncer à la bretelle d'ordonnance, l'un des attributs les plus mûres du soldat suisse. Il est vrai que depuis quelques années déjà, la bretelle de charge avait perdu les faveurs des ardenaux, et qu'on lui préférait les courroies. Il n'empêche que la bretelle grise-vert offrait des garanties d'uniformité à toute autre pareille. Ne serait-ce que parce qu'elle peut être portée de deux manières différentes, selon l'humeur ou le ton de taille, la ceinture permettra toutes les fantaisies crypto-subversives (cf. le petit « Livre rouge » de M. von Moos).

Est-ce bien le moment de céder à un tel laisser-aller ?

On a aussi quelque peine à comprendre la subite indifférence des autorités compétentes pour les exercices de changement de tenue. En effet, le port de la ceinture facilitera considérablement la tâche du militaire à tel point que le drill du changement de pantalons risque d'être dénué de tout intérêt. On apprécie, certes, la générosité avec laquelle le Conseil fédéral unanime a décidé d'enlever que le soldat ne soit obligé de changer sans cesse de ceinture », mais il est permis de se demander s'il n'en résultera pas un ramollissement à la fois physique et moral. Nul doute que si l'on n'en était pas conscient en haut lieu, on n'aurait pas consacré à la chose un communiqué pour le moins aussi étoffé et beaucoup plus détaillé que celui qui annonce l'ouverture d'une enquête dans l'affaire des fûtes.

L'O.N.I.G. cinquantenaire

L'Œuvre nationale des Invalides de la Guerre, créée par la loi du 11 octobre 1919, a fêté tout récemment ses cinquante ans d'existence. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les éminents services que cette institution n'a cessé de rendre, depuis lors, aux invalides de la guerre, « premiers créanciers de la nation », comme le disait le Roi Albert, en vue de se soucier de leur situation matérielle et morale.

L'ONIG n'est pas une œuvre comme les autres : elle fait preuve, dans toutes ses interventions, d'une compréhension et d'un esprit humaniste dignes des plus grands éloges.

Il est sans doute inopportun de rappeler, à cette occasion, qu'au 31 décembre 1968, les ressortissants de l'ONIG représentaient les chiffres suivants :

— Guerre 1914-1968 : 28.472 invalides militaires et 4.450 invalides civils ;
— Guerre 1940-1945 : 49.769 militaires et 15.791 civils.

Les dépenses de l'ONIG en matière de soins médicaux et pharmaceutiques qui, en 1930, dépassaient à peine 13 millions de francs et 307 millions en 1960, se sont élevées, en 1968, à 814,16 millions, tandis que celles de prothèses excédaient les 22 millions. Les dépenses d'action sociales de 1968 se sont élevées à 36 millions de francs.

D'autre part, au 31 décembre 1968 toujours, il y avait un encours de prêts à l'Office de Crédit représentant 861 millions.

FORCES BELGES EN GRANDE-BRETAGNE

Un arrêté royal du 6 novembre 1969, publié au Moniteur belge du 4 décembre, a apporté diverses modifications au statut des militaires ayant effectué au service dans les Forces belges en Grande-Bretagne. Nous renvoyons à ce document, faute de pouvoir l'analyser en détail. Il s'agit, en fait, de fixer les modalités de la dotation étendue à certaines catégories, dont les SRA, pour la loi du 10 juillet 1969. (Cf. précédent numéro, p. 28).

Publicité et... soutien

Lire notre bulletin, c'est fort bien ; contribuer à affermir sa périodicité et ses assises, et à l'améliorer, est beaucoup mieux. Pour ce faire, deux opportunités :

1. lui confier votre publicité ou lui apporter des annonces que vous obtiendrez parmi vos relations ;
2. verser une contribution à son fonds de soutien, CCP 21.33.93 « Le Chasseur Ardennais » Bruxelles 8.

Voici notre tarif de publicité que nous avons réadapté en fonction de l'augmentation des coûts des travaux d'imprimerie et de l'accroissement considérable de notre tirage.

1 page	2.000 F
1/2 page	1.250 F
1/4 page	750 F
1/8 page	450 F
1/16 page	300 F

AMIANTIFERA di BALANGERO

S.p.A. MILANO

Représentation pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg

A. DECRUYENAERE

Rue du Loutrier 43 — 1170 Bruxelles - Watermael

Tél. (02) 73.36.01

Ancien des Chasseurs Ardennais
Membre de la Fraternelle



APPLICATIONS :

L'amiante est pur et exempt de talc. — Différents calibres suivant l'utilisation — Fabrication asbeste-ciment, carton d'amiante — Adjonction pour les produits isolants pour toitures — Adjonction pour les bandes de freins — Adjonction en papeteries et cartonneries — Adjonction pour la fabrication de la couleur et peintures — Micro-amiante pour asphaltages et entretien des routes.

REFERENCES : toutes les usines du Groupe ETERNIT, Belgique et étranger — Manufacture belge d'amiante et de caoutchouc à Anvers — Lummerzheim à Gand et ISOLMAT à Anvers.

La plus belle collection pour un ancien ! LES UNIFORMES BELGES de 1830 à nos jours



3 albums : 75 F le volume.

(*) 30 séries : 25 F ou 75 points la série.

(*) Les séries peuvent être acquises au Secrétariat National.

HISTORIA
Avenue Brugmann 297a
1180 Bruxelles

Fabrication *de tout*

MOBILIERS métalliques

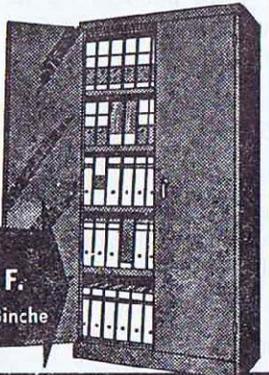
DE BUREAU et DE CUISINE

STANDARD et *"sur mesure"*

★ TOLES
BLANCHES
DE 1^{re} QUALITE

★ EMAILLÉES
AU FOUR

De l'usine au client
sans intermédiaire !



~~3.250 F.~~

2.450 F.

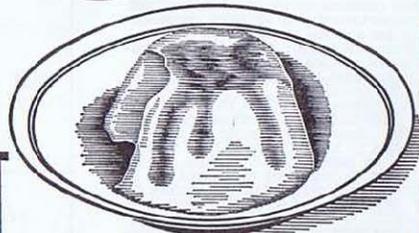
Prix départ usine Binche

ACCOGIL

S.P.R.L. Tél. : 12.39.61-62
13, rue Guimard, Brux. 4

★ DOCUMENTATION SUR DEMANDE ★

Flan *SUCRÉ-GESUIKERD*



GOÛT VANILLE SMAAK

Imperial
2 DOSES

Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, BRUXELLES 1

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



TOUTES IMPRESSIONS
TOUTES EDITIONS
TOUTES PUBLICITES

Editeurs-propriétaires des Revues

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI
CADEAUX ET OBJETS D'ART